

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 17 mai 2021

Délibération n° 2021 – 17/05/2021 – 2

Verbatim du conseil d'administration du 9 mars 2021

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 21 Membres représentés : 6 Total : 27	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 3 Suffrages exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le verbatim du conseil d'administration du 9 mars 2021.**

Dijon, le 17 mai 2021

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

P.J. : Verbatim du Conseil d'administration du 9 mars 2021

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Verbatim du Conseil d'Administration du 9 mars 2021

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Madame Patricia FAUQUE,
Monsieur Luis LE MOYNE (procuration à Madame Emmanuelle PUCEAT jusqu'à 10h15, présent à partir de 10h15),
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN (procuration à Monsieur Guy-Daniel LIGAN),
Monsieur Vincent THOMAS.

Membres absents

Monsieur Alexandre COCHET,
Madame Alexandra LAURENT.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Lionel CROGNIER,
Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST,
Madame Marie-Geneviève GERRER,
Madame Elsa LANG-RIPERT,
Madame Emmanuelle PUCÉAT.

Membre absent

Madame Peggy CÉNAC.

Collège des personnels BIATSS

➤ Membres présents ou représentés

Madame Tania CARNET,
Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur David COUSSON,
Monsieur Guy-Daniel LIGAN,
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN,
Madame Christine TOURNAY-DUPONT.

Collège des usagers

➤ Membres présents ou représentés

Madame Ambre ADAMIAK,
Madame Louise BOUCHÉ (suppléée par Madame Léana MC CARTHY),
Monsieur Alexandre TISSIER.

Membres absents

Madame Gwladys BOUILLIN,
Monsieur Anton MARQUES RODRIGUES,
Monsieur Arthur SABATIER.

Personnalités extérieures

➤ Membres présents ou représentés

Madame Nadiège BAILLE (présente jusqu'à 9h50 puis procuration à Monsieur Lionel CROGNIER),
Monsieur Éric CHENAL (procuration à Monsieur Vincent THOMAS),
Madame Maude CLAVEQUIN (suppléée par Madame Francine CHOPARD),
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,
Monsieur Denis HAMEAU (présent jusqu'à 11h10 puis procuration à Madame Francine CHOPARD),
Madame Nathalie MUNIER-JOLAIN (procuration à Madame Elsa LANG-RIPERT),
Madame Pascale PONSE-WILHELM (procuration à Madame Patricia FAUQUE),

Membre absent

Monsieur Yang SONG.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Madame Magali KHATRI, Directrice du pôle Finances,
Madame Muriel LECULLIER, Agent comptable,
Monsieur Julien MARLOT, représentant de Monsieur le Recteur de la région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier de l'université de Bourgogne,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint,

Invités

Monsieur Pierre-François ALLIOUX, Commissaire aux comptes (Cabinet Deloitte et Associés),
Monsieur Nicolas CUENIN, Fondé de pouvoir de l'agent comptable,
Monsieur Dominique DELMAS, Conseiller spécial du président de l'université,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du président de l'université,
Monsieur Fabrice HERVÉ, Vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements,
Monsieur Philippe PERROT, Vice-président délégué au patrimoine et à la stratégie des sites territoriaux,
Monsieur Alexis DE ROUGEMONT, Vice-président délégué au pilotage,
Monsieur Pierre-Étienne THEPENIER, Directeur des Ressources humaines.

Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI) Messieurs Jean-Marc Bourgeon, Ameer Aïchi, Madame Annie Favier.

Ordre du jour :

I) Informations du Président	3
<u>Point A</u> : Points soumis à discussion.....	10
II) Questions financières	10
1. Présentation du compte financier 2020 et du rapport des Commissaires aux Comptes.....	10
<u>Point B</u> : Points adoptés sans débat (sur demande, les points peuvent faire l'objet d'un débat)	34
III) Tarifs, subventions et dons – Bourses de mobilité du projet FORTHEM – Sorties d'inventaire – Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne	34
IV) Compte-rendu de conventions hors subventions et contrats	35
1. Compte-rendu des conventions hors subventions et contrats	35
2. Compte-rendu des marchés passés en 2020	35
<u>Point C</u> : Questions diverses	35

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 9 MARS 2021)

*(La séance est ouverte à 9 h 00 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Nous sommes dans la salle 259, à 5.
Je pense qu'on m'entend. Donc bonjour à tous et à toutes.
Je vois Tania Carnet et je vois Philippe Perrot, sur mon écran.
Nadiège Baille, bonjour.

Mme Baille.- Bonjour.

Mme Dauphin-Benoist.- Bonjour.

Le Président.- Emmanuel vient d'apparaître. Stéphanie Dauphin-Benoist, bonjour.

Cela apparaît. Alors, je ne sais pas... Je pense qu'on n'a pas le même visuel peut-être d'un ordinateur à l'autre. Je n'en sais rien du tout.

On va peut-être attendre un peu.

M. Allieux.- Bonjour.

Le Président.- Bonjour Pierre-François Allieux.
On vous voit et on vous entend.

M. Allieux.- Je vais couper la caméra.

Le Président.- Non, non. Vous pouvez rester visible, cela ne pose pas de difficulté.

M. Deroussiaux.- Bonjour à tous.

Le Président.- Bonjour Arnaud Deroussiaux, c'est cela ?

M. Deroussiaux.- C'est cela.

Le Président.- Bonjour.

Donc, alors, je vais... Alexandre Tissier, bonjour.

Ambre Adamiak, bonjour.

Annie Favier est présente ici. Bonjour.

David Cousson, bonjour David.

Dominique Delmas, bonjour.

Elsa Lang-Ripert, bonjour.

Emmanuelle Pucéat est à côté de moi.

Fabrice Hervé, bonjour.

Jean-Marc Bourgeon aussi est présent.

Julien Marlot, bonjour.

Magali Khatri, bonjour.

Léana Mc Carthy, bonjour.

Nicolas Cuenin, bonjour.

Philippe, à nouveau, bonjour.

Pierre-Etienne Thepenier, bonjour.

Jean-Emmanuel Rollin, bonjour.

Et puis Tania Carnet, Stéphanie Dauphin-Benoist, bonjour.

Il nous manque encore un peu de monde. On va attendre une minute ou deux.

Patricia Fauque qui arrive. Bonjour Patricia.

Mme Fauque.- Bonjour tout le monde.

Le Président.- C'est bon. Je ne sais pas à combien, Jean-Marc...

M. Bourgeon.- On est en train de compter.

Mme Favier.- On a le quorum.

Le Président.- On a le quorum.

Je vois que Muriel Lecullier est arrivée. Bonjour.

Marie-Geneviève Gerrer, elle ne va pas avoir un peu de retard ?

Mme Favier.- Oui. Elle arrivera à 10 h.

Le Président.- C'est cela.

Mme Pucéat.- Luis aussi. Il arrive à 10 h et quelques. Il arrive en décalé.

Le Président.- Il arrive un peu en décalé aussi. D'accord.

Mme Favier.- Il a fait une procuration pour l'instant.

Le Président.- D'accord. On a le quorum. On est assez nombreux.

Mme Pucéat.- Alors est-ce que chacun pourrait répondre présent dans le fil de discussion pour qu'on puisse comptabiliser les présences à ce stade, s'il vous plaît ?

Le Président.- Oui. Juste écrire « présent » dans le fil de discussion, tout simplement. S'il vous plaît.

Le temps que chacun pianote, donc, bonjour à toutes et à tous. Bonjour collectif cette fois-ci et merci d'être présent pour ce CA qui est important parce qu'en réalité c'est un CA dont le point principal porte sur la présentation du compte financier 2020 et la présentation du rapport des commissaires aux comptes.

Vous le savez, l'exercice a été clos au 31 décembre 2020. Il faut faire toute la comptabilité, solder les comptes, etc. Bref, moi, je le dis en termes de béotien évidemment, mais il faut encore que ces comptes définitifs soient établis et puis ensuite soumis au conseil d'administration.

C'est donc l'objet principal de notre ordre du jour aujourd'hui.

Dans le deuxième point de l'ordre du jour, il y a les questions financières avec un petit 2 « *demande d'admission en non-valeur et demande de remise gracieuse* ». Ce point est reporté pour des considérations purement techniques.

Donc, on se contentera d'évoquer le compte financier et le rapport des commissaires aux comptes, évidemment on discutera bien entendu de ces points extrêmement importants.

En attendant de l'aborder, on peut commencer ce CA par le premier point, quelques informations que je vais porter à votre connaissance.

I) Informations du Président

Le Président.- Un point peut-être sur la Covid-19. Pas grand-chose de particulier en ce qui concerne...

M. Helleu.- Bonjour à tous.

Le Président.- Bonjour Alain.

J'ai commencé.

Et bonjour Guy-Daniel aussi, pardon. Je fais une petite incise, je te vois à l'écran.

Donc sur la Covid. Les chiffres des cas positifs sont stables. On tourne autour, selon les jours, d'une quinzaine d'étudiants. Lors du dernier recensement, il y avait un personnel, je crois, qui s'est déclaré positif.

Donc, tout cela nous place dans une situation – on va dire – plutôt favorable par rapport aux chiffres locaux ou nationaux. Le taux d'incidence est faible.

Donc, pour le moment, la reprise des étudiants à hauteur de 20 % des effectifs en simultané dans nos locaux, n'influe manifestement pas sur le taux d'incidence de nos personnels et de nos étudiants.

Donc c'est évidemment quelque chose de satisfaisant en soi.

La circulaire TAP – Tester, Alerter, Protéger – date du 21 janvier. Elle est mise en œuvre par le SSU.

Sur les campagnes de tests actuellement, nous sommes à une capacité de 15 à 20 tests par jour par le SSU en direct. Cela, c'est pour répondre aux demandes de tests collectifs.

Au plus élevé des statistiques qui m'ont été remontées par le SSU, le nombre de tests pratiqués en une journée était de 17. Mais la semaine dernière, il y a eu moins de 10 tests pratiqués sur toute la semaine. Donc, là non plus, pas de débordement.

Il reste que les médiateurs sont en cours de recrutement parce qu'on ne sait jamais, si la situation venait à se détériorer subitement et que nous soyons confrontés à la nécessité de réaliser plusieurs dizaines de tests à la journée, voire une centaine de tests à la journée – ce qui, très sincèrement, au regard de la fréquentation de nos locaux actuellement, est très hypothétique, pour ne pas dire... Enfin pas réaliste aujourd'hui, je dis bien « aujourd'hui ».

Donc, dans ce cas-là, le directeur général des services, Alain Helleu, a proposé de solliciter les SST, c'est-à-dire les personnels qui sont titulaires du brevet de secourisme, pour les former et les habilitier, sur la base du volontariat, à réaliser l'accueil du public et des tests en cas de besoin, de sorte qu'on puisse mobiliser une équipe capable de réaliser des tests collectifs en nombre, rapidement, sur le terrain.

Autre point. La campagne de vaccination par le SSU a commencé la semaine dernière.

Nous avons reçu de quoi faire 80 vaccinations. Ces vaccinations sont en cours. Il y a eu une petite suspension hier parce qu'il fallait vérifier 2-3 éléments sur le protocole. Ces éléments ont été vérifiés hier dans l'après-midi et nous avons repris la campagne de vaccination ce matin. Donc, pour le moment, là encore, cela se fait selon, non pas la capacité des médecins à vacciner, puisque nous avons quatre médecins susceptibles de pratiquer les vaccins au SSU, mais en fonction du nombre de doses que nous avons reçues, et vous savez que dans l'actualité tout à fait récente, hier, il y a eu une instruction qui a opposé les pharmaciens aux médecins, et j'ai bien peur que dans ces difficultés-là, les SSU des universités paraissent bien à la marge des préoccupations des pouvoirs publics en matière de santé et on peut le regretter.

Voilà à peu près où nous en sommes sur la situation Covid.

Alors, il y a une question... Arnaud Deroussiaux a levé la main et après je vous parlerai du document que j'ai entre les mains.

Vous avez la parole Monsieur Deroussiaux.

M. Deroussiaux. - Oui. Merci Monsieur le Président.

C'est plus une information. J'ai eu deux personnes hier qui m'ont dit qu'elles avaient rendez-vous pour se faire vacciner et on les a appelées effectivement pour décaler le rendez-vous.

Le Président. - Oui.

M. Deroussiaux. - Bon, vous avez donné une explication ce matin.

Mais elles, quand elles ont demandé l'explication du pourquoi, on leur a répondu « *cela ne vous regarde pas* ».

Donc... Alors, avec la méfiance qu'il y a actuellement avec le vaccin, je ne pense pas que la réponse qu'on leur a donnée soit très adaptée.

Je voulais juste vous en informer.

Le Président. - Oui. Merci de l'information. Je trouve effectivement que c'est un peu étrange comme réponse, surtout quand on se fait vacciner, ce n'est pas un geste anodin, on peut soupçonner des tas de choses.

Non. Non. C'est simplement... On avait besoin de vérifier le protocole. Et pour être tout à fait transparent, il fallait qu'on sache s'il était absolument nécessaire dans le protocole que nous disposions d'oxygène au cas où quelqu'un ferait un malaise à l'issue de la vaccination.

Il fallait le vérifier. Il fallait donc se référer au protocole, en faire la vérification et vérifier sur le terrain si on disposait ou pas d'oxygène.

La réponse est la suivante : le protocole ne prévoit pas d'oxygène obligatoirement et donc nous avons repris les vaccinations depuis ce matin.

C'est hyper technique ! Enfin, je veux dire par-là qu'il n'y a pas de... Mais par mesure de précaution, lorsque j'ai appris par le DGS qu'il y avait une précision à apporter, qu'est-ce qu'on a fait ? Dans le doute, on a pris la décision de suspendre hier, mais on reprend ce matin. C'est fait. J'ai vu Linda Gharzouli qui est la nouvelle directrice du service hygiène et sécurité ce matin, nous nous sommes vus avant le CA. Elle m'a confirmé que la campagne de vaccination reprenait. Donc, c'est vraiment une parenthèse pour un problème technique et une vérification qu'il fallait faire sur le terrain. Ni plus, ni moins.

Rassurez-vous, si j'avais un cas de comorbidité où j'étais prioritaire, j'irais me faire vacciner. Je veux dire par-là il n'y a aucun souci. Comme il n'y a que 80 doses, je n'y vais pas, mais j'irais en tout confiance. Vous pouvez y aller en toute confiance, il n'y a vraiment aucune difficulté.

Vraiment il n'y a pas de souci... Je vous assure que je suis totalement transparent. Pas de difficulté là-dessus.

M. Deroussiaux.- Merci pour la réponse.

Le Président.- Je vous en prie.

Et puis surtout dites-le autour de vous, c'était vraiment... On n'avait pas d'oxygène, il fallait vérifier si c'était absolument obligatoire. Voilà. Il y a eu ce petit flottement, il faut le dire, mais c'est réglé. Donc on reprend, pas de souci.

Alors, justement à propos de la crise Covid, vous vous souvenez, au mois de septembre, on avait publié un papier, un premier bilan qu'on avait rédigé et publié au mois de juillet, mais qui avait été plus largement diffusé au mois de septembre parce qu'il y avait la pause estivale.

On avait fait un premier bilan de ce qui s'était passé à l'uB entre le mois de mars, à partir du confinement, et puis le mois de juillet.

Et on a refait la même chose, là, dans un deuxième bilan, qui a donné un travail – on va dire – j'ai sollicité tous les services, tous les VP et les sites territoriaux, etc. pour la période septembre 2020 / février 2021.

Et donc vous y découvrirez tout ce qui a été fait dans notre université en matière de santé, les acteurs de la santé mobilisés, en matière de solidarité, solidarité partagée avec les collectivités locales, avec les associations étudiantes, avec le CROUS, le fait qu'on a maintenu la formation au cœur de nos préoccupations. On a porté un PIA hybridation qui permet de réaliser les équipements très... Hier, nous avons finalisé la répartition de seize équipements pour seize amphithéâtres sur l'ensemble des sites des campus de notre université et des composantes. Voilà. On a essayé de répartir cela au plus proche des besoins et des composantes et en pondérant en fonction des effectifs des étudiants et puis des lieux. Par exemple, sur le bâtiment Droit – Lettres, il y a eu une mutualisation – on va dire – il y a quatre équipements sur les seize et puis après le reste est réparti équitablement.

On a maintenu les JPO.

On fait un petit point sur les examens du premier semestre, la manière dont ils se sont déroulés et puis sur les états généraux de la formation.

Le point sur le numérique. Tout ce qui a été fait en matière numérique, qui est quand même vraiment considérable, à la fois en termes de travail, donc de mobilisation des femmes et des hommes de cette université, mais aussi en termes d'équipements. Le lien avec les étudiants évidemment avec tous les dispositifs de tutorats qui sont rappelés, le retour au présentiel, le retour des déjeuners au resto U, le rassemblement étudiant aussi. On fait un petit mot sur le rassemblement étudiant du 26 janvier, les étudiants étaient inquiets, on a échangé avec eux.

Sur la relation avec les personnels aussi. On rappelle un peu ce qu'on a fait en QVT pendant le premier confinement et puis ensuite, ce qui s'en est dégagé derrière en termes d'actions. Alors on a encore des progrès à faire bien sûr mais on travaille véritablement dans ce sens-là.

On fait un petit point sur le budget. Il y a un petit point sur les quelques chiffres clés qui vont vous être présentés ce matin.

Un petit point également sur l'ensemble des investissements immobiliers par le CPER – le contrat de plan État région – par le plan de relance, par le PAIR – le plan d'accélération de l'investissement régional – et puis également sur la partie ressources propres qui sont utilisées pour les investissements.

Un petit point sur l'information et la communication – les différents articles, etc.

Et puis, on a parlé également de la culture et de FORTHEM qui a donné lieu, comme vous le savez, à la signature des statuts de l'alliance européenne.

Et puis un petit focus aussi sur les chercheurs qui font rayonner l'uB. Alors, certains vont trouver injuste peut-être de ne pas y être, mais... Bon. Voilà. On a eu quelques collègues, je pense à Françoise Salvadori et Laurent-Henri Vignaud qui ont été pas mal sollicités par les médias, notamment pour leurs travaux historiques sur la vaccination et puis sur leur ouvrage « *Antivax* » qui a été publié à l'occasion de ces débats sur la vaccination, les angoisses, faut-il se faire vacciner, pas vacciner. Et ils retracent historiquement les angoisses qui sont les nôtres et qui étaient déjà celles de nos aïeux, à travers l'histoire.

Et puis un petit point également sur les dates clés depuis le début, depuis septembre avec un rappel des circulaires, des événements institutionnels, l'élection à la COMUE, l'élection de Macha Woronoff à la présidence de l'université de Franche-Comté. Bref. Les circulaires TAP, circulaire 20 %, etc., la réunion des instances.

Et puis enfin, pour terminer, en dernier lieu, l'ensemble des contacts et cela, c'est important. Sur la dernière de couverture il est indiqué l'ensemble des contacts qui peuvent être utilisés, pour vous bien sûr, mais aussi à destination des étudiants. Par exemple, il y a les aides à la précarité, aide alimentaire d'urgence avec Epi'Campus et l'Épicerie sociale et solidaire. Il y a un point en matière de santé, la cellule bien-être, le rappel des tests Covid.

Enfin, bref un certain nombre de choses très, très succinctes, mais qui sont des pistes si jamais vous avez besoin de réponse ou si, dans votre entourage, à l'université, des étudiants, d'autres personnels ont besoin tout simplement d'informations sur ce qui existe dans l'accompagnement des uns et des autres.

Cela va vous être diffusé...

M. Gomet.- Dans la matinée par PDF.

Le Président.- Alors... Dans la matinée, me dit Cyril Gomet, par PDF. D'accord.

Mais on s'est aperçu que c'était assez peu téléchargé quand on... Parce qu'on en a tiré quelques exemplaires papier qu'on vous avait remis lors du premier CA de septembre.

Et le papier est bien lu, enfin je pense, mais les liens PDF, etc. sont peu téléchargés et donc c'est moins lu, et parfois on avait même des questions dont les réponses étaient déjà dans le premier bilan qu'on avait fait et on voyait bien que nos interlocuteurs étaient passés complètement à côté de cela, de ce bilan. Et donc c'est un peu dommage parce que ce bilan, il montre, il doit montrer – et c'est son objectif – tout le travail qui a été réalisé par l'ensemble de la communauté pendant cette période délicate, pendant cette période difficile.

Ensuite, dernière petite info qui concerne peut-être la COMUE. Nous sommes en phase de rédaction des statuts toujours. La commission des statuts avance bien. Il reste... On a fait un travail sur les dix premiers articles qui abordent la question des compétences, la question du siège, des sièges, du double siège Dijon – Besançon, qui abordent également les différentes compétences, les compétences transférées, les compétences partagées, les compétences propres. Toutes choses qu'il faut maintenant expliquer au ministère pour valider tout cela parce qu'on s'aperçoit qu'au ministère, ceux qui instruisent en premier lieu les statuts sont des spécialistes de la réglementation, mais ce ne sont pas forcément des juristes. Et vous savez qu'il peut y avoir une différence entre des spécialistes de la réglementation et des juristes. Et donc il y a un travail d'explication, un travail pédagogique à faire au ministère pour essayer d'expliquer ce qu'ont voulu les membres et justifier le caractère original de ces statuts d'une COMUE expérimentale qui, par hypothèse, est expérimentale et donc peut expérimenter des solutions originales qui ne sont pas toujours bien comprises par les tenants d'une réglementation très « littérale » dans son application. Sachant qu'il n'y a pas de réglementation des COMUE expérimentales, donc cela pose quand même une difficulté.

Mais on y travaille. On y travaille pour quoi ? Pour préparer la venue du jury international en début du mois d'avril. Évidemment on va rencontrer les différents membres du jury international qui – je le sais – travaillent beaucoup à préparer cette rencontre et donc nous devons, nous aussi, de notre côté augmenter encore le travail pour être au point, pour bien montrer au jury international qu'on vient d'un certain point, ISITE a déjà permis de réaliser un certain nombre de choses, il y a SFRI, il y a IDEFI, il y a eu le PIA Hybridation très récemment, il y a de très beaux succès scientifiques et il faut qu'on montre que collectivement nous avons l'ambition de tracer une trajectoire qui poursuit déjà les succès, qui s'appuie sur ces succès, qui ne sont pas des succès – on va dire – dus au hasard. Cela fait depuis 2010 quand même qu'on a emporté beaucoup, beaucoup d'appels à projet, d'ANR, ISITE, etc. Donc, il y a un réel dynamisme sur le territoire et il va falloir que nous montrions que ce dynamisme est au service d'une trajectoire que nous avons élaborée ensemble et que nous souhaitons continuer, grâce à ISITE, grâce à la pérennisation de l'ISITE et dans le cadre d'une COMUE expérimentale qui renouvelle finalement les relations entre les membres pour les rendre encore plus pérennes et encore plus solides.

Donc, on est sur cette idée à développer, à défendre devant le jury international et à décliner bien sûr dans tous les aspects de cette collaboration au service de la stratégie enseignement supérieur et recherche du territoire Bourgogne Franche-Comté.

Voilà à peu près les informations que je souhaitais livrer à votre connaissance, mais n'hésitez pas si vous avez des questions, évidemment c'est toujours possible, il n'y a aucune difficulté là-dessus.

Et si vous n'avez pas de questions particulières, je ne vois... Si. Il y a peut-être quelqu'un qui a levé la main. Ah ! Denis Hameau. Oui. Bonjour. On vous écoute.

M. Hameau.- Oui. Bonjour à toutes et à tous.

Simplement, par rapport à la question de la venue du jury ISITE très importante, évidemment pour la métropole aussi, je sais que vous travaillez d'arrache-pied sur la question des statuts et que le sujet fondamentalement n'est pas celui de la recherche, c'est plutôt celui de la gouvernance. C'est ce qu'on s'est dit...

Le Président.- Alors, il y a les deux.

M. Hameau.- Oui.

Le Président.- C'est-à-dire que, oui, la gouvernance est déterminante parce qu'il ne faut pas qu'elle soit un facteur limitant les projets de recherche.

M. Hameau.- C'est cela.

Le Président.- Mais il s'agit bien aussi de montrer au jury qu'on a une stratégie de recherche et que la gouvernance est simplement un instrument de cette stratégie. Et cela, il ne faut pas l'omettre non plus, c'est-à-dire, il faut vraiment tabler sur les deux...

M. Hameau.- Bien sûr.

Le Président.- Il y a les deux piliers et...

M. Hameau.- Aujourd'hui, le pilier de la recherche est plutôt de trouver des succès. Il me semble qu'il y a les trois grands axes de ISITE. Je pense qu'il faudrait rajouter un axe énergétique puisqu'on est une région hydrogène et que c'est un gros sujet – à mon sens – sur lequel peut-être il faut aussi se positionner, puisque dans la discussion avec le jury, il y a ISITE sur lequel on regarde dans l'histoire et la continuité de comment cela a avancé, il y a aussi des nouveaux projets qui peuvent émerger – je pense que c'est important.

Et il me semble que sur la question des statuts et de la gouvernance, puisque c'est quand même plus là qu'on a eu des difficultés, la question de tirer les leçons du passé paraît très importante et notamment la question de la résolution des conflits – si je puis me permettre – parce que si j'étais membre du jury, je vous titillerais un peu là-dessus.

Le Président.- Pour moi, très clairement, la résolution du conflit passe d'abord par des statuts qui sont écrits non pas en fonction de situations conjoncturelles au moment où on les écrit, mais par anticipation de futurs conflits éventuellement et c'est bien dans ce sens-là qu'on travaille. C'est-à-dire qu'on rénove les statuts et je pense, peut-être, de manière modeste que d'ores et déjà le travail qu'on a réalisé est de bien meilleure qualité que ce qui avait été fait auparavant, qui n'était finalement que l'agrégat de négociations ponctuelles sur des

points ponctuels. Alors, un coup c'est l'un qui gagnait, le coup d'après c'était l'autre et résultat des courses, on a quelque chose de totalement incohérent.

Et je crois profondément que c'est cette incohérence qui a empêché la COMUE de sortir de son ornière jusqu'à il y a peu, jusqu'à ce qu'il y ait des femmes et des hommes de bonne volonté qui décident de surpasser les inimitiés personnelles qui s'étaient exacerbées dans cette espèce de jeu de marchand de tapis, il faut bien le dire.

Donc, là, on a vraiment adopté une autre méthode. La méthode, c'est : que veut-on comme collaboration ? D'accord. On met cela très clairement, c'est la confédération...

M. Hameau.- OK.

Le Président.- Je l'ai déjà dit et ensuite, à partir de là, on sait ce à quoi on s'engage et on sait qu'on veut construire ensemble une politique d'ESR BFC, Bourgogne Franche-Comté et cela, c'est déterminant.

Et le meilleur moyen de résoudre les conflits, c'est de les éviter et de partir sur des bases qui sont assumées par tous et comprises de tous.

L'autre élément, sur l'énergie. On peut le rattacher à l'axe 2 puisque l'axe 2, c'est aussi l'environnement. Et évidemment toutes les énergies nouvelles et propres que le territoire souhaite développer, je pense à l'hydrogène par exemple, peut parfaitement s'intégrer dans l'axe 2.

Le jury international, en tout cas les gens de l'ANR, que nous avons rencontrés à plusieurs reprises déjà, de manière à nous préparer à la venue du jury international, ont attiré notre attention sur la nécessité d'assumer les choix qui ont été réalisés dans le cadre de l'ISITE, c'est-à-dire les trois axes. Et bien sûr cela permet un peu de souplesse et d'intégrer les différents projets du territoire parce que dans ISITE, il y a territoire, le T c'est territoire. Il ne faut pas oublier le lien avec le territoire, c'est très important.

Mais il faut aussi afficher, vraiment, une politique de différenciation et d'identification du territoire en assumant les grands axes qui structurent notre recherche au niveau BFC.

Donc, la question de l'hydrogène se pose aussi, par exemple, à propos des SHS qui n'apparaissent pas en tant que telles mais elles sont à la fois partout dans les axes. Et je crois que le travail qui doit être fait, doit être un travail un peu de conviction, convaincre les collègues, notamment de SHS, mais aussi les projets nouveaux qu'ils ont une place à l'intérieur des axes qui existent déjà et qu'on peut appliquer et comprendre de manière peut-être un peu plus large que ce qu'on a fait jusqu'à présent.

Et je crois qu'il faut que ces axes soient des locomotives et qu'on puisse y accrocher des wagons de valeur, de grande valeur mais qui constituent le train, et qu'ils sont une partie du train à part entière. Et on va évidemment travailler dans ce sens-là, bien sûr.

M. Hameau.- Très bien.

Le Président.- S'il n'y a pas d'autres questions, interventions ou observations, je vous propose d'aborder le point principal soumis à discussion, le point même unique maintenant puisque les demandes d'admission en non-valeur sont reportées.

La question principale financière, c'est la présentation du compte financier 2020 et du rapport des commissaires aux comptes.

Alors ce que je vous propose, c'est de donner la parole à Fabrice Hervé, vice-président en charge des finances, puis à l'agent comptable et enfin au commissaire aux comptes.

À la suite de quoi, je procéderai à quelques focus sur deux ou trois points saillants à l'issue de ces différentes présentations.

Et enfin, on pourra échanger sur ce compte de résultats ; et vous savez que c'est quelque chose de très important évidemment pour notre université.

Fabrice, c'est bon ? Je te donne la main.

Point A : Points soumis à discussion

II) Questions financières

1. Présentation du compte financier 2020 et du rapport des Commissaires aux Comptes

M. Hervé.- Je suis là. Bonjour. Merci Monsieur le Président.

Le Président.- Bonjour Fabrice.

M. Hervé.- Vous m'entendez bien ?

Le Président.- Très bien.

M. Hervé.- Donc présentation du compte financier 2020 de la réalisation du budget 2020 au fond après toutes les étapes intermédiaires que nous avons eues pendant cette année : BI, BR1, BR2.

Il y a beaucoup de diapositives, je ne suis pas tout seul à intervenir puisque nous allons être trois : l'agence comptable et puis le rapport des commissaires aux comptes.

Il y a des détails qui apparaissent sur les diapositives, je ne vais pas systématiquement évoquer tous les détails – je pense – l'idée c'est de vous passer de grands messages mais vous pouvez consulter l'information en même temps et les éléments ont été détaillés aussi dans le rapport de l'ordonnateur et cela reprend pour partie.

Donc, là, le vote portera sur les tableaux 1, 2, 4, 6 et 9 pour cette fois-ci, cela est aussi précisé dans le rapport ordonnateur à titre légal. Il faudra se prononcer sur ces éléments.

Alors tout d'abord le tableau des emplois.

Vous avez ici la synthèse entre ce qu'on avait en 2019/2020 en voté, donc en budgété et en réalisé, consommé, exécuté.

On constate, sans surprise, des sous-exécutions qui sont récurrentes, qui ne tiennent pas uniquement, loin de là, à l'université de Bourgogne, c'est quelque chose de relativement classique que de sous-exécuter. Et dans le cas de l'université de Bourgogne pour exécuter complètement les plafonds d'emplois, cela supposerait d'avoir une masse salariale bien plus élevée et on rebouclera en conclusion sur ce

point, sur les difficultés structurelles que provoque la masse salariale pour l'université de Bourgogne.

Donc, on se retrouve avec une exécution 2019 et 2020 qui sont très proches, à hauteur – en termes de réalisation – avec une structure très légèrement différente, de 2628 emplois. Voici pour ce tableau très rapidement.

Je passe au tableau maintenant de nature budgétaire et financière, et comptable.

Tout d'abord, donc, le budgétaire.

Alors, on va avoir le tableau 2 qui comprend les crédits de paiement et les recettes encaissées et donc la différence entre les deux – je mets toujours les mêmes rappels – je ne suis pas très original, vous remarquerez, de CA en CA, je reprends ces éléments-là parce que ce ne sont pas forcément des éléments qu'on garde en tête au quotidien.

La différence entre les crédits de paiement, donc les dépenses payées, et les recettes encaissées va nous donner le solde budgétaire, ce solde budgétaire va nous dire quel est le montant de trésorerie qui va entrer ou sortir de l'université du fait des seules opérations budgétaires.

Alors, cela, c'est une synthèse qui ne figure pas forcément dans la note de l'ordonnateur. Ce tableau, en fait, existe de manière éparpillée puisqu'il est découpé par catégorie : fonctionnement, investissement et masse salariale.

Ce que l'on constate ici en synthèse, en global, c'est de toute façon un classique qui est une surbudgétisation puisque systématiquement il y a un écart important entre le budgété et le réalisé.

C'est, je dirais – de ma maigre expérience en tout cas dans une université, enfin au fonctionnement des finances de l'université -, (*suite inaudible*), c'est quelque chose de relativement naturel puisque l'investissement est compliqué à maîtriser par nature puisqu'il n'y a qu'un acteur externe et que beaucoup de conditions peuvent venir l'influencer.

Pour le fonctionnement, on a une baisse sensible du taux d'exécution, de 5 points, et par ailleurs une surbudgétisation importante. Cela pose question puisqu'il y a quand même près de 10 millions d'euros de surbudgétisation. D'un autre côté, le fait de prévoir plus permet de s'offrir de la souplesse quand on est en pleine difficulté, ce qui a été le cas pendant l'année 2020.

Et sur la masse salariale, on a le même phénomène mais, vous le noterez, dans une mesure nettement moindre puisque la masse salariale, si elle n'est, certes pas complètement bien estimée, elle l'est à quelques pourcents et que, de nouveau, on constate aussi que le plus gros des dépenses de l'établissement sont constituées par la masse salariale à près de 190 millions d'euros, en réalisé 189 158 161 euros très précisément.

Voilà. Donc cela, c'est le tableau général.

Maintenant, je reviendrai dans le détail...

Le Président.- Fabrice, juste une seconde. Monsieur Rollin, vous avez levé la main, est-ce que cela peut attendre après ou est-ce que c'est sur un point qui vous est présenté ?

M. Rollin.- Une question, vous allez détailler le tableau après ?

Le Président.- Oui.

M. Hervé.- Oui. Là, je viens dans le détail.

M. Rollin.- D'accord. J'interviendrai après si nécessaire.

Le Président.- D'accord. Merci.

M. Hervé.- D'accord. Par contre, n'hésitez pas... Enfin, moi, je ne vois rien en fait, je ne vois pas de petite main donc...

Le Président.- Oui. D'accord. Je te le dis. Il n'y a pas de souci.

M. Hervé.- Merci.

Donc, oui, le détail.

Sur le détail, donc la masse salariale avec la prévision, l'exécution et l'évolution entre la prévision et l'exécution, on notera une prévision d'évolution plus importante que l'exécution réelle ; et le taux d'exécution s'avère plus faible cette année.

Alors, on a en fait une légère hausse (+ 700 000), un peu plus de 700 000 euros de hausse des dépenses de masse salariale et quelle explication à cette hausse plus faible que ce qui était prévu ? Donc, il s'avère que la masse salariale est contenue puisque là on commence à voir les effets de la campagne de dialogue d'objectifs et de moyens de 2018, qui était une campagne qui n'était pas du tout confortable pour l'établissement, qui amène un gain de 1,71 million d'euros de masse salariale qui a fait l'objet du plan de retour à l'équilibre financier, donc c'est complètement cohérent avec les actions de l'époque.

On a toutefois un glissement... Enfin un GVT solde qui demeure important, plus de 2 millions d'euros.

Et puis d'autres éléments structurels nationaux qui viennent expliquer cette évolution, tels que le PPCR et les réformes de santé. Mais on a la crise évidemment qui vient impacter l'exécution, sans surprise, on le retrouve sur la masse salariale et on va le retrouver sur les autres dépenses sans aucun étonnement.

Pour ce qui concerne le fonctionnement, donc 5 points de moins d'exécution.

Quelques données en-dessous qui expliquent les données les plus marquantes. On constate qu'on a une baisse à hauteur de 2 millions d'euros des frais de déplacement mission / voyage, en comptabilité, là ce sont des éléments plutôt issus de la compta que du budget.

Frais de réception, c'est - 400 000, l'électricité - 500 000, les subventions au FSDIE – 273 000, etc. L'idée, ici, est que c'est une baisse provoquée par la crise sanitaire qui a occasionné une moindre fréquentation des locaux donc moins de dépenses d'électricité et de fluides, peu de déplacements ou des déplacements extrêmement restreints de la part des agents et une baisse très significative des dépenses de ce type.

Et sont venues des dépenses, d'un autre côté, pour pallier les difficultés liées à la crise, notamment de matériels informatiques dédiés au télétravail et au téléenseignement à hauteur de 900 000 euros.

Si l'on regarde la consommation de ces crédits de paiement par destination, on trouve quelque chose de complètement cohérent dans le même sens où l'augmentation qui apparaît en rouge dans ce tableau, de plus de 700 000 euros, est imputée sur la destination « Pilotage et support » et qui va dans le sens des

équipements informatiques, relevés ici, dédiés au télétravail et téléenseignement, équipements informatiques, audiovisuels et équipements hygiène et sécurité.

Voilà, cela, c'est un découpage qui est plus fiable qu'en période intermédiaire, qu'en BR mais qui sera retravaillé de toute façon avec la comptabilité analytique.

Et puis ce tableau 3, je ne m'y attarde pas outre mesure parce qu'il n'apporte pas une information complètement..., ce n'est pas qu'elle est non pertinente mais pas complètement lisible.

Sur les dépenses d'investissements, même phénomène, sous-exécution : 64,5 % à la place de 69,5 % : 5 points de différence, même explication liée à la crise sanitaire avec des retards tant dans les livraisons que dans le déroulement des travaux et puis moins d'investissements, moins d'acquisitions de matériels scientifiques.

Une nuance à apporter sur ce genre de point, c'est qu'effectivement pendant l'année 2020, moins d'acquisitions, mais l'année d'avant, il y avait eu des grosses acquisitions sur du matériel lourd (des spectromètres en l'occurrence) et puis il y a eu des dépenses sur le learning center, data center, etc. qui ont été effectuées, qui ont permis de maintenir l'infrastructure de l'université de Bourgogne.

Et bien évidemment des dépenses corollaires de la crise sanitaire en matériels informatiques, en infrastructure informatique.

Donc, cela, c'est pour les dépenses.

Du côté des recettes, on a un réalisé à 236,5 millions versus 238,3 millions d'euros l'année d'avant, donc on a une exécution moindre des recettes par rapport à ce qui a été budgété.

Vous avez ici le global des recettes entre le découpage subvention de charges de service public et les autres ressources. C'est l'objet de la discussion dans les diapos qui suivent. Vous allez avoir tous les détails de chacune des sources de financement.

On a une subvention pour charges qui a connu une légère augmentation (+ 1,14 %), si on la passe en euros, c'est une somme qui, à l'échelle de l'individu, est plus légère, mais de l'établissement c'est plus de 2 millions d'euros de hausse qui s'expliquent par du financement lié au DSG 2, obtenu grâce au DSG 2 et puis de la masse salariale à hauteur de + 2,13 millions d'euros avec les différents éléments indiqués (PPCR, ORE, réforme des études de santé et des éléments de SCSP liés à la crise sanitaire).

On a une exécution qui est supérieure à 100 % et qui résulte en fait de notifications tardives de l'État qui amènent à sur-exécuter les recettes par rapport à ce qui a été budgété.

Donc, mesures résultant pour la plupart, quand même, de la crise sanitaire ou de réformes structurelles imposées par l'État, c'est ce qui est à noter ici, c'est bien sûr une hausse de la masse salariale qui est importante, de plus de 2 millions d'euros, mais qui en fait est complètement préemptée et qui ne viendra absolument pas résoudre les difficultés de masse salariale liées au GVT que connaît l'université de Bourgogne ; objet de la discussion du DSG 2, dont l'issue n'est à ce jour pas connue, le rectorat n'a pas diffusé d'informations sur ce point.

Sur les autres recettes, vous avez du détail ici. Les autres financements de l'État, la fiscalité affectée, donc la CVEC, les autres financements publics et les ressources propres. Tout ne tient pas sur une seule diapositive, vous avez des éléments de compléments d'information qui apparaissent en-dessous du tableau avec l'explication de l'évolution des autres financements de l'État à hauteur de près

de 800 000 euros qui provient principalement de la recherche avec les éléments explicatifs de cette évolution qui sont détaillés dans le rapport de l'ordonnateur, notamment un encaissement en lien avec le CPER, provenant de la DRRT.

Et puis vous avez une légère diminution de la CVEC qui, si je ne m'abuse, provient d'un décalage technique, puisqu'on calcule sur une base d'étudiants qui n'est pas forcément la base d'étudiants exacte pour l'année à venir – je crois, mais si vous voulez des précisions, je pense que ce sera Magali qui va pouvoir vous renseigner plus en détail.

Sur les autres financements, on a une évolution très légèrement en baisse d'à peu près 6 % et donc à hauteur de 700 000 euros qui s'explique par un moindre financement par la Région, par les autres collectivités et puis par les fonds européens qui ont baissé très légèrement.

Les ressources propres maintenant. Elles ont connu une baisse notable de près de 4 millions d'euros, qui s'explique par plusieurs éléments qui apparaissent ici.

Le plus notable de ces éléments, c'est la baisse de la taxe d'apprentissage à hauteur de plus de 2 millions d'euros (donc 2 200 000 euros) puisqu'on a eu une réforme de l'apprentissage très importante avec la loi Avenir professionnel et on est passé d'une taxe d'apprentissage à une cotisation unique pour la formation professionnelle et l'alternance et qui est venue diminuer substantiellement la collecte de taxe d'apprentissage qui ne se retrouve pas compensée ici budgétairement dans les recettes parce qu'on a eu une facturation tardive des encaissements liés à l'apprentissage, puisque si on perd d'un côté avec la collecte de cette taxe d'apprentissage dite « hors quota » précédemment, on a un gain qui apparaît potentiellement en comptabilité, mais qui budgétairement n'est pas apparent parce qu'il y a eu des décalages de facturation. Il y a un retard de facturation très clairement.

Et puis sur le reste, on a sans surprise une baisse des prestations de recherche et de valorisation qui s'explique pleinement par la crise sanitaire puisque inscriptions à colloques, prestations de recherche et valorisation, on en fait moins quand on a un confinement total du pays pendant plusieurs mois.

Au final, à partir de ces éléments budgétaires, nous constatons donc un solde budgétaire excédentaire à hauteur d'un plus de 5 millions d'euros, 5 349 471,83 euros précisément, lié aux opérations budgétaires qui vont entrer dans la trésorerie de l'établissement, et puis 1 578 928 euros qui vont provenir des opérations non budgétaires et donc pour compte de tiers, dont vous avez le détail dans le tableau n°5.

Et ceci s'explique par des recettes nettes de TVA et une moindre mobilité à l'international – si ma mémoire est bonne –, c'est ce qui est noté ici, c'est ce que j'avais vu dans le document.

Donc voilà pour la partie budgétaire.

Il y a une transition vers la partie comptable. Partie comptable que je vous présente assez... Vous voyez avec moi, il y a quelques indicateurs et l'agence comptable détaillera ensuite.

Alors, sur la partie comptable, il y a une discussion entre budgétaire et comptable qui intervient ici, pour mettre en exergue deux points.

Le premier, ce sont les restes à payer, les RAP – si je ne m'abuse – qui sont importants. C'est l'écart entre les autorisations d'engagement et les crédits de paiement. On consomme les autorisations d'engagement mais on ne les solde pas,

on ne paie pas, donc il y a un décalage de trésorerie. On a une augmentation très importante sur l'exercice 2020 ; le niveau est à plus de 26 millions d'euros mais quand on enlève les engagements pluriannuels / les partenariats – les PPP – il reste 8,952 millions d'euros, mais on se retrouve avec une hausse de 111 %. Alors cela peut s'expliquer par des retards de commandes et de livraisons mais on peut penser que c'est quand même très significatif cette année puisque 40 % s'expliquent par des dépenses d'immobilier. Pour le coup, c'est quelque chose de relativement usuel qu'on ait ce genre de chose dans le domaine de l'investissement et de l'immobilier. Cela s'explique par des commandes informatiques et puis par du matériel... À hauteur de 20 % et de 13 % du matériel de recherche mais pour autant on a quand même plus qu'un doublement, ce qui est quand même extrêmement significatif. Cela ne veut pas dire que cela provoque des difficultés comptables pour l'établissement en soi. Cela vient provoquer des difficultés de trésorerie ; on retrouvera cela un peu plus loin dans la partie comptable sur ce qu'on appelle le besoin en fonds de roulement. On le retrouvera – on va dire – assez limpide.

Pour autant, ce n'est pas un signe en soi de saine gestion. Ce n'est pas une gestion malsaine – loin de moi cette idée de dire cela – mais c'est que c'est maîtrisable, c'est travaillable et cela veut dire qu'il faut que les différents acteurs que nous sommes dans l'université, que sont les composantes, les laboratoires, les services prennent conscience de ce phénomène et se jugent, si besoin, si nécessaire, quand ils passent une commande en s'interrogeant sur l'opportunité de ne pas la passer maintenant et de la décaler puisque si on la passe sur un exercice N et qu'elle se décale sur N+1, on préempte de la trésorerie de N+1 et donc c'est en fin d'année qu'il faut se poser la question de savoir si on va être livré ou non, si on aura une livraison « service fait » d'ici la fin décembre.

Le Président.- Jean-Emmanuel Rollin souhaite poser une question. Non ?

M. Rollin.- Oui. Oui. Tout à fait.

Par rapport à ce point qui peut poser des problèmes de trésorerie pour l'établissement, quel était l'écart par rapport aux autres années ?

Parce que est-ce que le fait qu'on a été, quand même, les services, confinés pendant trois mois, il y a eu la rentrée, il y a eu le retour, il y a les vacances d'été, ce qui fait qu'il y a un grand décalage. Les commandes se sont faites pratiquement sur le dernier semestre. Cet écart-là, sur les autres années, il était de combien et est-ce qu'on pourrait dire que cela peut être lié à la crise d'aujourd'hui, qu'on a traversée ?

M. Hervé.- Magali me corrigera, mais on est sur quelque chose comme 4 millions habituellement, hors PPP, ce doit être même 4,5 millions habituellement et, là, on est vers les 9 millions puisqu'on a plus que doublé.

Et je ne sais pas si on est capable de distinguer avec le système d'information... Enfin, c'est très compliqué de distinguer ce qui relève de la crise ou non, mais on a des exemples notamment de livraisons de véhicules, on sait que les livraisons de véhicules, qui pouvaient être plus fluides précédemment, là, s'étirent... En fait un véhicule qui pouvait être prévu à quelques mois, va s'étirer et va devenir à plusieurs mois de manière importante, voire plus d'un an, me semble-t-il. Donc je ne sais pas si on arrive à distinguer, mais Magali ou...

M. Rollin.- Sur la question des véhicules ? Moi, je sais par d'autres endroits, les fournisseurs sont dans les mêmes problématiques, surtout les véhicules utilitaires, etc., on est sur des délais de 6 à 7 mois.

Le Président.- C'est cela.

M. Rollin.- Entre le temps de ta commande et le temps où le produit arrive et la livraison et le paiement, il y a ce décalage aussi. Actuellement c'est cela.

Le Président.- Oui. Oui.

Mme Khatri.- Si je peux me permettre. Je ne sais pas si on m'entend.

Le Président.- Oui, on vous entend Magali. Allez-y.

Mme Khatri.- Voilà. Si je peux me permettre de reprendre effectivement ce que Fabrice vient d'expliquer, la grosse augmentation sur les restes à payer qu'on connaît cette année est imputable en très grande majorité aux retards de livraison en raison du contexte de crise sanitaire.

On se rend compte, comme l'a présenté Fabrice, que 40 % correspondent à des dépenses immobilières... Le décalage des paiements de ces dépenses-là est inévitablement lié à la crise sanitaire ; 20 % des commandes informatiques, c'est exactement la même chose, c'est-à-dire qu'on a passé des commandes informatiques de manière retardée, comme l'expliquait Monsieur Rollin, suite à la période de confinement et puis de déconfinement progressif et de reprise d'activité progressive, ce qui fait qu'effectivement le gros des dépenses et des autorisations d'engagement pour 2020 a été consommé à partir du mois de septembre – entre septembre et octobre / novembre. Et du coup, forcément, cela a généré derrière des retards de livraison dans la mesure où les fournisseurs ont dû faire face à un afflux de commandes assez massif et bien évidemment ils ne nous ont pas dit que les livraisons arriveraient en retard pour tenir, eux, de leur côté, leurs commandes – ce qui se comprend bien aussi.

C'est ce qui explique ce décalage de trésorerie auquel on a à faire face sur 2021 qui consiste donc à honorer des paiements de commandes qui ont été passées sur l'exercice 2020.

Le Président.- Bien. Merci.

J'ai vu que Francine Chopard voulait également intervenir.

Mme Chopard.- Oui. Monsieur le Président, bonjour.

Le Président.- Bonjour Madame Chopard.

Mme Chopard.- Effectivement à propos des recettes, il a été remarqué un moindre financement de la Région pour ce budget ? Est-ce qu'on peut préciser le pourcentage de baisse de ce financement par la Région et peut-être fournir une explication par rapport à cette décision ?

Il est vrai que dans le budget élaboré par la Région – budget global – la Présidente avait demandé un effort pour chaque domaine de compétence et peut-

être peut-on mettre en parallèle un budget recherche qui aurait été préservé ou en tout cas un effort peut-être consenti plus sur ce budget-là.

J'aimerais que vous puissiez détailler un peu plus concrètement cette remarque.

M. Hervé.- Alors, c'est ce qui apparaît à l'écran. Après Magali vous devez avoir le détail aussi sur la partie – 1,4 millions d'euros, conventions de recherche. Il y a un moindre niveau d'appels à projets pour les équipements pédagogiques et vie étudiante.

Et puis surtout il y a eu, avec la réforme de l'apprentissage, une perte importante avec la subvention d'équilibre qui, pour le coup, ne relève pas d'une intention de la part de la collectivité. Absolument pas. Il n'y a rien, puisque c'est technique, c'est lié à des changements dans le fonctionnement de l'apprentissage.

Sur les conventions de recherche, je ne sais pas quel est le détail et d'où cela vient.

Mme Khatri.- Si je peux me permettre, je pense qu'il faut déjà rappeler qu'on se situe, là, sur la comptabilité budgétaire qui est une comptabilité d'encaissement, ce qui veut dire qu'on se focalise là sur les crédits qui ont été encaissés concrètement par l'université. Ce qui ne veut pas forcément dire qu'il y a eu une baisse d'autant du financement de la Région.

Pour autant, on constate, alors Nicolas Cuenin le présentera de son côté pour ce qui relève de la partie comptable, la différence entre les deux comptabilités, c'est quand on est sur le budgétaire en trésorerie de caisse, on ne regarde que ce qui entre et ce qui sort de la caisse de manière concrète et effective.

En revanche, en comptabilité patrimoniale, résultats comptables, on va rattacher la recette à l'exercice considéré, même si elle n'a pas été comptabilisée en trésorerie côté budgétaire puisqu'elle n'a pas été finalisée par un encaissement concret.

Donc cela, c'est une nuance à apporter.

Ensuite – page 11 –, le rapport de gestion de l'ordonnateur détaille un peu plus finement les évolutions qu'on constate sur les encaissements des subventions régionales. On a des évolutions qui sont très contrastées selon les différents financements.

On a certaines recettes qui sont très à la hausse, c'est le cas par exemple des opérations immobilières, notamment le financement qu'on a encaissé pour le data center, ce qui porte à + 1,4 million d'euros les financements régionaux par rapport à l'exercice précédent sur les opérations patrimoniales.

On a également un financement de 540 000 euros supplémentaires au titre du département maïeutique.

En revanche, en parallèle, on a des financements qui sont en diminution et qui sont liés au contexte. On a 1,4 million d'euros en moins au titre des conventions de recherche, ce qui ne veut pas forcément dire qu'on a une perte de 1,4 million de la Région à ce titre-là. Cela veut simplement dire qu'on a encaissé 1,4 million d'euros de moins que l'exercice précédent au titre des contrats de recherche, ce qui s'explique notamment... On peut avoir un effet crise, on sait que les contrats de recherche – de mémoire – la Région nous donne trois ans pour les réaliser. On est sur des nouveaux contrats de recherche. On n'a pas encore finalisé les anciens contrats de recherche qui avaient cours jusqu'à 2020, voire 2021. Donc on est typiquement sur des décalages de trésorerie.

On a également les effets de la crise. On ne recette qu'à hauteur des dépenses qui sont effectivement engagées. Puisque la crise sanitaire a généré des retards de dépenses, automatiquement et mécaniquement on aura aussi des retards au niveau des recettes encaissées.

On encaisse une baisse globale, alors là, constatée d'exercice en exercice, d'un petit peu moins de 400 000 euros sur les appels à projet équipements pédagogiques et vie étudiante. Là en revanche, il s'agit d'une baisse de financement de la Région, pas de décalage d'encaissements.

Et puis on a également une baisse de 530 000 euros au titre de la formation continue et de la subvention d'apprentissage mais qui est liée à un décalage technique, c'est-à-dire que, là, on encaisse avec un exercice de retard. On parle de la subvention d'équilibre de 2019 qu'on encaisse en 2020 et il s'agit juste, encore une fois, d'un décalage de trésorerie.

Le Président.- Bien. Merci Magali Khatri pour ces...

Mme Chopard.- Merci pour ces explications, merci beaucoup.

Le Président.- Merci à vous aussi, Madame Chopard, pour cette question. Fabrice, je te redonne la parole.

M. Hervé.- Je reprends.

Et puis juste pour compléter, en espérant – parce qu'on sait qu'on peut avoir potentiellement ce type de difficulté sur les conventions de recherche – que tout sera bien justifié et que ce sera bien quelque chose qui est purement budgétaire et pas avéré et qu'on n'aura pas de sous-versement de la part de la Région parce qu'on a d'éventuels retards de justification alors que nos services font l'impossible, mais la crise sanitaire a lourdement impacté l'activité des services. Donc je ne sais pas si les collectivités ont agi en ce sens, en tenant compte des effets de la crise sanitaire dans cette perspective, mais peut-être y serons-nous confrontés un peu plus tard.

Sur le solde budgétaire, donc sur ce qu'on a comme différence entre recettes encaissées et paiements, on a une légère baisse par rapport à 2019, on a des dépenses en baisse à hauteur de 1,3 million d'euros et des recettes en baisse elles aussi à hauteur de 1,8 million d'euros à peu près. Ce qui fait un écart de près de 500 000 euros.

On a une baisse des dépenses du fait de la crise sanitaire donc qui sont identifiées et on a aussi une baisse des recettes et une baisse particulièrement sensible des ressources propres, explicable, elle aussi, par la crise sanitaire et par d'autres éléments qui sont des retards de facturation de la formation continue. Cela s'explique pour partie par la crise sanitaire mais pas seulement, pour des questions organisationnelles qui sont en train d'être traitées par l'établissement.

Donc, là, on passe sur le patrimoine de l'établissement.

Vous avez ici le compte de résultat dans sa globalité. Alors juste... Sans entrer dans le détail parce que ce sera fait dans la présentation qui suit, ici, on observe une hausse, si on regarde tout en bas, 2020 – colonne du milieu – troisième colonne en partant de la droite tout en bas, on voit 13 136 000 et donc on a un total des produits qui est plus grand que le total des charges, ce qui nous fait un résultat excédentaire, donc un bénéfice comptable de plus de 13 millions d'euros qui connaît donc une hausse conjoncturelle, puisqu'il était de 9 millions d'euros l'année dernière.

Hausse conjoncturelle du fait, d'une part, d'une baisse des charges et, d'autre part, d'une hausse des produits qui sont présentés en-dessous du tableau et donc baisse des charges de 3 millions, hausse des produits d'un peu moins d'1 million d'euros, de 900 000 euros, qui sont détaillés. On retrouve en comptabilité des éléments très proches de ce qu'on avait au niveau budgétaire avec une baisse de fluides, de réceptions, de frais de mission, etc.

Ce sont les effets de la crise sanitaire sur le résultat de l'établissement.

Si l'on regarde le compte de résultat de manière un peu plus structurée, en tout cas avec les soldes intermédiaires de gestion qui sont présentés ici, on a en haut – j'ai entouré en rouge, ce n'est pas très joli mais cela a le mérite de se voir – l'excédent brut d'exploitation et puis le résultat comptable tout en bas.

Donc, 2019, excédent brut d'exploitation : 14 millions, résultat comptable : 9 millions ; 2020 ; excédent brut : 18,5 millions quasiment et un peu plus de 13 millions de résultat comptable. Pourquoi entourer ces deux éléments ?

Le résultat comptable, c'est ce résultat qui est scruté par l'État, en tout cas le code de l'éducation nous oblige à le scruter – quand il est négatif deux fois de suite, on retombe en plan de retour à l'équilibre financier –, ici on en est bien loin et on remarque avec un lissage polynomial sur le graphique en bas une tendance structurelle à la hausse du résultat. Et puis l'excédent brut d'exploitation, je l'ai fait apparaître aussi, on va parler de la capacité d'autofinancement un peu plus loin, mais l'excédent brut d'exploitation, c'est ce qu'on peut appeler la version courte de la CAF – ou la CAF c'est la version longue de l'excédent brut d'exploitation. C'est potentiellement combien d'argent... Quel est l'argent dégagé par l'établissement sur la période et donc potentiellement on dégage plus de 18,5 millions de trésorerie avec la partie exploitation des comptes de l'établissement. Donc ce sont des indicateurs favorables, très favorables qu'on retrouve ici – alors je ne sais pas si vous voyez ou pas à distance les petits graphiques. Le but n'est pas de vous perdre.

Le Président.- On ne voit pas grand-chose, Fabrice. On ne voit pas grand-chose.

M. Hervé.- On va faire comme cela, c'est un peu de l'artisanat local, j'en suis désolé mais c'est pour vous présenter les évolutions des différents éléments.

J'ai repris, comme à l'accoutumée, les éléments nationaux, en l'occurrence les données issues des tableaux de bord produits par le MESRI qui sont des données publiques. Donc, vous avez ici en compte financier 2020, solde budgétaire 5,35 millions d'euros, on l'a pour l'uB sur plusieurs années, l'évolution de ce socle. Vous avez donc comptes financiers 2017, 18, 19 et puis j'ai rajouté une petite barre pour nous situer sur le compte financier 2020 et puis en bas, vous avez toujours le même indicateur, le même tableau proposé, enfin le même graphique proposé par le MESRI avec des points qui situent les établissements pluridisciplinaires avec santé, dont nous faisons partie, sur les années 2018, 19, 20 et cela nous permet de voir où nous nous situons, sachant qu'effectivement la comparaison est faite, toute chose égale par ailleurs et a ses limites, puisque sur 2018-19, on était sur des comptes financiers, il n'y avait pas de crise sanitaire. L'année que vous voyez apparaître sur le graphique 2020, c'est une année qui est présentée selon les budgets initiaux des établissements, dont les données disponibles auprès du ministère, qui n'ont rien à voir avec les données de comptes financiers, comme on peut le constater puisque les exécutions ne sont pas exactes à 100 % à hauteur des budgets.

Et donc entre BI et crise sanitaire, la comparaison présente certaines limites. Ce que cela permet de voir surtout, c'est où l'on se situe parce que cela présente certaines limites mais il y a une forme de stabilité et d'inertie dans les indicateurs qui ne passent pas de plus 40 millions à moins 40 millions soudainement. Les indicateurs, comme on peut le voir, on a quand même des masses importantes

On notera que si on regarde le petit graphique là en bas, 2018/19, vous avez quand même tout un tas de points qui sont assez proches et puis 2020, vous avez des points qui sont décalés mais c'est normal, on est en prévision par les établissements et les établissements ont probablement des prévisions plus pessimistes que leurs réalisations de manière tendancielle et structurelle sur l'ensemble des établissements pluridisciplinaires avec santé.

Tout cela pour dire que, ici, le solde budgétaire de l'établissement 2020, le compte financier est plutôt légèrement en baisse mais confortable.

Il en va de même pour la capacité d'autofinancement qui, elle, est plutôt très confortable sur l'année 2020 puisqu'on se situe à droite du schéma et qu'on a une capacité d'autofinancement élevée.

Si on regarde ce qui se passe, on a un fonds de roulement net global qui va être exactement dans la même veine en niveau, à 66,5 millions d'euros et qui nous situe dans les établissements de nouveau très confortables en termes de fonds de roulement. Si on l'exprime en termes de jours de charges décaissables et si mes calculs ne comportent pas d'erreur, on est à 110 jours, soit un indicateur qui est particulièrement favorable pour l'établissement.

Je vais sur le même raisonnement sur la diapo qui suit avec les petits indicateurs repris par le ministère. Sur le résultat comptable, on est à + 13 millions, donc on retrouve les éléments déjà évoqués. Résultat favorable, de nouveau.

Si on regarde du côté de la trésorerie, on est à 96 jours de charges décaissables de trésorerie, ce qui nous place dans les établissements confortables, mais il y a des établissements bien plus confortables que nous en matière de trésorerie. Et si on regarde sur son niveau, une trésorerie à + 58 millions qui de nouveau nous place dans les établissements confortables mais qui ne sont pas les plus confortables de tous en matière de trésorerie.

Tout cela pour dire qu'au final on a une année qui est bonne à l'université de Bourgogne en termes de réalisation d'un certain nombre d'indicateurs, mais pour autant on est dans une situation qui est toujours aussi compliquée puisque structurellement on est avec une masse salariale particulièrement élevée, j'y reviens un peu plus loin, dans très peu de temps, sur la diapositive qui suit, en guise de conclusion.

Mais ce qu'on voit ici, c'est qu'on a un fonds de roulement qui croît de plus de 20 % qui vient en corollaire de la trésorerie bien évidemment mais on a tout de même un élément d'alerte, c'est qu'on a une dérive de notre besoin en fonds de roulement, qui augmente de plus de 86 %, soit d'environ 4 millions d'euros parce qu'on a des créances client en cours, soit non recouvrées soit à facturer. Cela ne veut pas dire que ce n'est pas de l'argent qui ne va pas rentrer, mais c'est de l'argent qui n'est pas encore rentré et qu'on est obligé d'avancer parce qu'il n'est pas encore rentré.

Et cela soulève des points de vigilance notamment dans le domaine de la formation continue et de l'apprentissage puisque la plupart des produits sur ce poste sont des produits à recevoir, sont en formation continue ou en apprentissage. Le problème est en cours de traitement, c'est en train d'être travaillé par l'université et par le service support de la formation continue et de l'apprentissage. Les processus

sont en cours d'amélioration comme en témoigne... Récemment nous avons reçu, tous les responsables pédagogiques de l'université de Bourgogne, une nouvelle procédure pour améliorer la facturation de la formation continue et de l'apprentissage, ce qui va permettre de fluidifier la relation avec les OPCO. C'est en cours. Cela veut dire que c'est juste un tout petit point qui est probablement aussi lié à la crise sanitaire parce qu'on a eu des personnels en télétravail, enfin plein de difficultés qui ont alimenté ce décalage de trésorerie, mais qui ne pose aucune difficulté vu qu'on a une trésorerie extrêmement confortable.

On a donc au final un fonds de roulement qui est alimenté à hauteur de 10,9 millions d'euros, ce qui permet de venir soutenir la politique de l'établissement. Si on raisonne en termes de fonds de roulement mobilisable, ce que vous avez dans le document – la note ordonnateur –, mobilisable au sens large, c'est-à-dire ce que l'on envisage de faire pour que l'établissement voit sa structure, son infrastructure ne pas se déliter et progresser, sur ce niveau de fonds de roulement particulièrement élevé, qui est de 66 millions, si on enlève 20 millions de provision pour les salaires, un mois de salaires, un mois de dépenses de fonctionnement et puis les investissements potentiels réalisables par l'université de Bourgogne, il ne reste plus que 14 millions d'euros, ce qui n'est pas si confortable que cela en termes de marge de manœuvre. C'est confortable... Pour un particulier, 14 millions d'euros c'est énorme, pour l'établissement c'est une marge tout à fait crédible en termes de sécurité mais qui n'est pas si élevée que cela, enfin que les 66,5 millions d'euros pourraient amener à penser différemment.

En fait si on raisonne en termes de progression, de dynamique, vu les investissements nécessaires pour maintenir la dynamique de l'université de Bourgogne, le fonds de roulement mobilisable s'avère bien plus faible que n'est en apparence le fonds de roulement.

En conclusion, on retrouve une situation... Dans le petit tableau à gauche, qui reprend les éléments évoqués au cours de cette présentation et qui nous dit qu'on a une nette progression de tout un tas d'indicateurs qui sont scrutés par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, qui vont lui faire dire que l'université de Bourgogne est en situation favorable mais le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ne scrute pas les indicateurs sur la masse salariale et notamment le glissement vieillesse technicité. Cela n'a pas l'air en tout cas d'être quelque chose qui est regardé dans les tableaux, ce n'est pas produit automatiquement, cela ne veut pas dire que ce n'est pas forcément scruté, pour autant on se retrouve dans une situation où l'on a une université qui est très dynamique, qui dégage de la liquidité, qui dégage des résultats, qui ne risque pas, pour le moment, d'aller au plan de retour à l'équilibre financier mais qui peut seulement investir, alors qu'elle souffre d'un déficit de masse salariale particulièrement important quand bien même son taux de rigidité s'est réduit en 2020.

Merci pour votre attention et puis si vous avez des questions, n'hésitez pas.

Le Président.- Merci Fabrice Hervé.

On avait prévu, sauf si vraiment il y a des questions, mais de toute façon le débat peut avoir lieu après, il n'y a pas de souci, on avait prévu de donner la parole au commissaire aux comptes.

Alors, j'ai vu qu'il y avait une question quelque part, non ? Non. Il n'y a pas un point...

M. Ailloux.- Normalement, Monsieur le Président, c'est l'agent comptable d'abord.

Le Président.- Pardon. Excusez-moi. J'ai inversé mon scénario. Du coup, Muriel Lecullier, je vais vous passer la parole.

Mme Lecullier.- Oui. Bonjour. Bonjour à tous.

Le Président.- Bonjour.

Mme Lecullier.- En fait, je vais moi-même laisser la parole à Nicolas Cuenin que je vais aussi remercier pour le travail effectué, et c'est surtout que l'exercice 2020 en fait relève de sa gestion en grande majorité. Donc, si vous en êtes d'accord, je le laisse présenter son travail.

Le Président.- Très bien. Merci.

Mme Lecullier.- Voilà. Donc, je lui laisse la parole.

M. Cuenin.- Bonjour à tous.

Le Président.- On vous entend. C'est bon. Bonjour.

M. Cuenin.- OK. Je vais présenter dans les grandes lignes aussi, d'autant que Fabrice Hervé a quand même présenté une bonne partie, la partie comptable, donc je vais aller assez vite aussi pour ne pas vous inonder de choses complexes.

Simplement pour reprendre quelques éléments de contexte donc sur les grandes dates depuis une dizaine d'années.

La certification des comptes avait démarré en 2010, c'était le premier exercice soumis à certification.

En 2015, nous avons connu le premier exercice certifié sans réserves, donc nous sommes, là, le sixième exercice de suite certifié sans réserves, ce qui est plutôt une bonne chose.

En 2017, c'était le premier exercice dans lequel nous avons appliqué la GBCP et quelques éléments relatifs également au PREF. Après deux exercices excédentaires en 2015 et 2016, nous avons connu, sur la période de 2017 à 2019, le plan de retour à l'équilibre.

Donc 2020 constitue, vis-à-vis du PREF, notre premier exercice entièrement sorti du PREF.

On commence toujours la présentation des comptes par les faits marquants de l'exercice. Alors évidemment c'est en priorité la crise sanitaire.

En résultat, Fabrice Hervé avait présenté plus ou moins ces grandes variations. On a, par exemple, des achats de fournitures qui sont arrivés en plus par rapport à l'année précédente, de 0,8 million d'euros. A l'inverse on a des fluides qui ont baissé de 0,5 million et tout ce qui est déplacements, missions et frais de réception qui, eux, avaient baissé de 2,6 millions ce qui nous fait, sur ces seules opérations-là, par exemple sur les charges, une baisse des charges de 2,2 millions.

En revanche, sur les produits, nous avons relevé un impact de la crise sanitaire beaucoup plus mesuré. Si on enlève le cas des prestations

d'apprentissage, mais qui relèvent par contre d'un autre phénomène, nous avons une baisse qui est beaucoup plus mesurée de 0,7 million sur les ressources propres.

À titre d'exemple, on voit que les chiffres sont beaucoup plus faibles sur les baisses, par exemple, sur les activités de la recherche, 259 000, et les activités annexes qui regroupent tout un tas d'activités diverses et variées, 60 000 euros.

Alors autre fait marquant, enfin autre impact important de la crise sur les comptes, au bilan, nous allons le voir sur les résultats, mais au bilan on a un impact conséquent sur les produits à recevoir dont la part sur les produits de l'exercice a quasiment doublé entre 2019 et 2020. Donc ce sont des produits qui n'ont pu être facturés pour des raisons qui peuvent être techniques avec la période de confinement du printemps dernier qui a entraîné des retards de facturation, qu'on avait déjà présentés tout à l'heure.

Mais on a également un impact important sur le niveau des créances non recouvrées donc, en plus des produits à facturer, on a des créances qui ont été facturées mais non recouvrées, ce qui fait suite à une suspension règlementaire du recouvrement par les ordonnances Covid édictées par l'État qui est quasiment de 6 mois à partir du 12 mars jusqu'au 23 août de l'année dernière.

Ce qui fait que la part des créances non recouvrées sur les produits correspondant à l'exercice sont passés de 23 % à 26 % en 2020.

Évidemment la réforme de l'apprentissage avec cette part quota de 87 % qui a disparu mais qui, en contrepartie, a donné lieu à des financements sous la forme de coûts-contrats reversés par les opérateurs de compétence, en rémunération de la prestation de formation.

Nous avons donc dans les comptes + 4,1 millions d'euros de ces produits de prestations, à l'inverse la taxe d'apprentissage qui a baissé en résultat de 2,3 millions ce qui nous fait un différentiel en notre faveur dans les produits d'exercice de 1,8 million.

Dernier fait marquant qui revient chaque année, c'est l'inventaire physique tournant mais qu'on a réalisé cette année dans des conditions un peu particulières puisqu'au lieu de se rendre sur place dans les composantes nous avons fait un inventaire pour partie à distance – la première partie – donc sur les 100 biens les plus significatifs, les 100 biens hors immobilier les plus significatifs de l'établissement, en valeur. Une deuxième partie sur un échantillon pour vérifier les biens sur place.

Ce qui a donné lieu à une mise à jour de l'inventaire pour prévoir des sorties d'actifs à hauteur de 2,9 millions, ce qui n'est pas négligeable.

Un focus sur le partenariat public/privé – le PPP. Donc pour rappel, c'était un contrat qui avait été signé en 2013 avec la société Bouygues qui a donné lieu en 2015 à la mise en service de quatre ouvrages pour un total d'un peu plus de 20 millions d'euros.

La durée du contrat est de 25 ans, ce qui nous amène à une fin prévue du contrat en 2040.

Le financement par l'État se fait sur la part dette, intérêts et gros entretien réparation, ce qui nous fait un financement à hauteur finalement de 93 % des dépenses HTR, des dépenses effectivement supportées après récupération de TVA.

Sachant que la part charges d'exploitation, maintenance et gestion reste donc à la charge de l'établissement. Ce qui nous fait – en gros – pour l'université un coût moyen de 100 000 euros par an, si on excepte l'ensemble des financements.

Cela, c'est un tableau qui récapitule d'une part les dépenses, la totalité des dépenses qui s'élève à 43 millions d'euros pour ce PPP. Aujourd'hui, nous avons

remboursé d'une part la dette et versé intérêts et autres charges à hauteur d'un peu moins de 10 millions et il nous reste 33 millions à payer sur ce PPP.

Sachant, comme je le disais, qu'une grosse partie est financée par l'État, la majeure partie et qu'aujourd'hui nous avons par exemple reçu de la part de l'État, 9 millions de financement. Ce qui fait que nous avons effectivement payé depuis le départ du PPP, depuis 2015, 600 000 euros qui ont été à la charge de l'université.

Le résultat 2020 vous a été présenté par Fabrice tout à l'heure, donc je ne vais pas revenir sur les grandes tendances qui ont été observées, sauf qu'évidemment entre 2019... On voit une tendance à la hausse depuis 2017, sachant que par contre cette hausse entre 2019 et 2020 est purement conjoncturelle. Il est difficile de dégager qu'elle aurait été cette hausse sans ces éléments conjoncturels.

Donc pour les grands agrégats qui avaient déjà été présentés, qui constituent ce résultat, donc un bénéfice de 13 millions consécutif à une variation par rapport à 2019 de 4 millions.

Donc qui est le résultat d'une forte baisse des charges de presque 3,2 millions, et d'une variation d'une hausse un peu plus faible des recettes de 0,9 million.

La variation de ce résultat de près de 4 millions est le résultat d'événements totalement conjoncturels, alors d'une part, ce n'est pas l'élément le plus marquant mais il est quand même là, on a 0,7 million qui proviennent de crédits de subventions pour charges qui avaient été notifiés en fin d'exercice et donc qui n'avaient pas pu être dépensés. Les événements les plus marquants, ce sont bien sûr la réforme de l'apprentissage qui nous amène une hausse de 1,9 millions quand on agrège à la fois la hausse du coût-contrat et la baisse de la taxe et l'impact crise sanitaire qu'on peut mesurer dans le résultat à environ 1,5 million avec une baisse des charges de 2,2 millions et une baisse des produits de 0,7 million.

Donc nos charges de l'exercice qui sont en baisse globale de 3,1 millions. À l'intérieur nos charges de personnels qui s'élèvent à 189 millions d'euros, qui représentent toujours 80 % des charges de l'exercice – c'est la plus grosse part – qui sont en très légère hausse au niveau du résultat de 0,4 million, c'est tout à fait mesuré.

Ce qui nous amène à un taux de rigidité, c'est ce qu'on aime bien calculer année après année et qui a tendance à baisser, qui se rapproche de 80 %, c'est la part des charges de personnels sur les recettes encaissables qui est un taux très important, qui donc s'élève à 80 % et qui commence à baisser d'année en année.

Donc, à l'intérieur, nos charges de fonctionnement en personnel qui diminuent de 3,3 millions... On voit que des postes très importants comme les fluides ou les autres prestations de services et les frais de mission, déplacements et colloques sont en forte baisse, d'autres qui connaissent des variations plus contenues. Globalement ce sont quand même des variations explicables par la crise sanitaire.

Les produits de l'exercice sont, eux, en hausse de 0,9 million d'euros. Parmi ces produits, donc la subvention pour charges de service public qui augmente de 2,2 millions. En revanche, les autres subventions sont en baisse d'1,7 millions.

Sur ces autres subventions, il est délicat de donner une raison parce que derrière ce sont globalement des financements qui sont conditionnés aux dépenses de l'exercice et donc avec la baisse de l'activité due aux mesures de restrictions gouvernementales, notamment pendant le premier confinement, on peut facilement en déduire qu'il y a eu une baisse des dépenses et donc concomitamment une

baisse des recettes, des produits qui, je le répète, sont titrés à hauteur des dépenses effectivement réalisées.

Donc notre subvention pour charges de service public qui représente 80 % des produits, en augmentation de 2,1 millions, comme indiqué juste avant.

Parmi les autres subventions, on voit que le premier financeur reste la Région avec un financement à hauteur de 26 %. En revanche, derrière nous avons l'État via ses autres subventions, suivi de l'ANR à hauteur de 17 %.

Sachant que les baisses les plus marquées peuvent être vues sur l'ANR à hauteur de - 20 % et sur le financement de l'Union européenne à hauteur de - 28 % entre 2019 et 2020.

Les autres produits d'exploitation, qui incluent les ressources propres et la CEVC, augmentent d'un million, donc en fait globalement on a tous nos postes qui sont en légère baisse ou à peu près stables. Ce qui nous amène à penser que finalement, les produits sont finalement assez peu touchés par la crise sanitaire. En revanche, on a une hausse très marquée des prestations de formation par apprentissage suite à la réforme, qui sont constituées de coûts-contrats suite à la réforme de l'apprentissage et une baisse marquée en contrepartie de la taxe d'apprentissage.

Le premier poste parmi ces produits d'exploitation reste la formation continue à hauteur de 28 %, suivie de la formation initiale à hauteur de 21 % et ce qui est nouveau depuis cette année, donc les prestations apprentissage qui représentent 21 % des produits d'exploitation.

Concernant les provisions, je ne vais pas m'étendre là-dessus.

Alors sont constitués pour les provisions pour risque et charges, l'enregistrement des dettes probables dont le montant ou l'échéance ne sont pas connus de façon précise et sont constituées principalement, exclusivement chez nous de la provision pour compte épargne temps.

Je n'aurais pas dû mettre provision – je vais me faire taper sur les doigts par Monsieur Allieux – mais dépréciation qui traduit la diminution de valeur d'un élément d'actifs qui sont constitués chez nous de la dépréciation des créances clients, d'une part, et d'autre part, la dépréciation des titres de participation qui sont dépréciés à 100 %, des titres détenus au titre de la SATT.

Ces provisions sont totalement stables par rapport à l'an dernier.

La CAF, la capacité d'autofinancement, qui suit de toute façon la tendance observée sur le résultat, donc simplement techniquement c'est le résultat de l'exercice sur lequel sont retranchées les opérations non-encaissables ou décaissables, donc on trouve principalement les amortissements et les reprises par rapport à ces opérations. Donc comme ces opérations sont stables, elles, la CAF suit totalement l'évolution du résultat.

Au niveau de l'évolution de la situation patrimoniale, nous avons des ressources propres... Pardon, des ressources externes, elles ne sont pas propres, justement, pas dans le sens où elles nous appartiennent, qui proviennent du financement externe de l'actif à hauteur de 6,7 millions qui nous ont permis de financer pour moitié nos emplois – emplois à hauteur de 13,3 millions – l'autre moitié de financement (*mot inaudible*) de nos emplois de l'exercice est constitué de la CAF – la CAF qui était constituée de 17,5 millions, donc quand on retranche la part de la CAF qui a financé les emplois, nous arrivons à l'apport au fonds de roulement qui s'est élevé pour l'exercice à 10,9 millions.

Cela reprend ce que je viens d'expliquer.

Parmi les autres agrégats de la situation patrimoniale, nous avons le besoin en fonds de roulement, donc la différence entre l'actif circulant et le passif circulant qui s'élève cette année à 8,5 millions, ce qui est très élevé. La variation de l'exercice est très significative, elle s'élève à près de 4 millions, c'est plus d'un tiers de l'apport en fonds de roulement.

L'origine principale de cette augmentation très élevée du besoin en fonds de roulement, on peut la situer dans la crise sanitaire qui a fait augmenter significativement nos créances clients à la clôture de l'exercice, donc augmentation des créances consécutive à l'augmentation, d'une part, très importante des produits à recevoir et également des créances non recouvrées.

Donc, ce besoin en fonds de roulement c'est la part du fonds de roulement qui n'alimente pas la trésorerie qui connaît toutefois une variation significative de près de 7 millions et qui s'élève à la clôture de l'exercice à 58 millions d'euros.

Voilà pour les grands agrégats du bilan pour lesquels je ne vais pas entrer dans le détail. Je vais simplement donner quelques éléments de contextualisation.

L'actif immobilisé est constitué à 86 % d'actifs immobiliers – terrains, constructions ou immobilisations en cours pour plus de 185 millions. Et parmi ces actifs immobiliers, 62 % sont affectés par l'État à hauteur de 114 millions d'euros.

Dans les postes d'actif circulant on trouve majoritairement des créances publiques à hauteur de 66 % qui représentent 17 millions d'euros et dans les capitaux, on retrouve à 47 %, c'est la part la plus importante, des financements d'actifs par l'État à hauteur de 133 millions d'euros.

Concernant les investissements 2020, ils sont globalement marqués par une certaine baisse consécutive à la crise sanitaire. Nous avons acquis et mis en service pour 13 millions d'euros d'actifs immobilisés contre 17 millions en 2019.

À noter qu'au niveau des mises en service de bâtiments, nous n'avons fait aucune mise en service vraiment significative qui mérite d'être relevée en 2020, c'est la première fois depuis presque 10 ans que nous ne mettons pas en service de grosses opérations immobilières.

Pour terminer, les acquisitions d'équipements scientifiques et techniques pour 2,9 millions et les acquisitions de matériels informatiques pour 2,2 millions. Je ne vais pas détailler les plus gros équipements car aucun n'était vraiment significatif par rapport à l'autre, contrairement à l'an dernier.

Et j'en ai terminé pour ma présentation. J'espère qu'elle a été suffisamment claire pour tout le monde.

Le Président.- Bien. Merci beaucoup Nicolas Cuenin.

Je vais maintenant passer la parole au commissaire aux comptes qui va pouvoir vous rendre compte de l'audit du compte annuel de l'uB.

M. Allieux.- Très bien Monsieur le Président.

Je ne sais pas qui a la main pour passer le Powerpoint.

M. Cuenin.- Je m'en charge Monsieur.

M. Allieux.- Très bien. Merci Nicolas.

Oui, donc comme toujours à pareille époque, j'ai le plaisir de rencontrer le conseil d'administration pour vous présenter le résultat de nos travaux.

Ces travaux ne sont pas uniquement réalisés – comme vous verrez – en janvier/février, mais font l'objet, je dirais, d'échanges non pas quasi-permanents, mais importants tout au long de l'année et c'est d'ailleurs un gage de réussite dans l'élaboration du compte puisque dès qu'il y a un sujet technique particulier, nous sommes sollicités et nous donnons notre réponse sur la manière de traiter le sujet.

Donc, on va arriver au contexte, donc ce beau schéma.

Quels sont les points d'attention revus ? Donc quatre petits rectangles.

D'abord les éléments de contexte.

Chaque année, je le dis, mais cette année il y a quand même un élément très important, c'est que nous avons dû intervenir partiellement à distance dans le contexte sanitaire. Cela n'a absolument pas conduit à une baisse de la qualité des travaux qui ont pu être menés, je crois que cela a été fait avec beaucoup d'intelligence et beaucoup de coopération de la part tant de l'agence comptable que des services ordonnateurs et je souhaitais les remercier dans le cadre de cette réunion. Effectivement c'est la 5^{ème} année déjà de notre second mandat, donc on connaît très, très bien – je pense – l'université, ce qui permet aussi d'agir en termes d'efficacité et de rapidité. Nous notons aussi l'arrivée de la nouvelle agent comptable, Madame Lecullier, donc qui prend ses marques, c'est pour cela qu'elle a confié à Nicolas le soin de faire cette présentation.

Donc autre élément de contexte c'est les conclusions de la Cour des comptes, en tant que commissaire aux comptes, on regarde les sujets, s'il y a des sujets comptables afin de voir si cela nécessite des corrections.

Deuxième rectangle, ce sont les zones de jugement et d'estimation. Dans une comptabilité il y a effectivement des choses qui sont comptabilisées sur la base de pièces comptables, mais il y a aussi des estimations, des jugements et notamment tout ce qui porte sur les provisions, et tout particulièrement dans les universités, ce sont ce qu'on appelle les passifs sociaux, c'est la manière dont on appréhende dans les comptes, les heures complémentaires, les droits à congé, ce qu'on appelle les rappels de paie, c'est-à-dire les décalages de paie par rapport à l'engagement, qui sont payés 2-3 mois après l'engagement.

Et puis un sujet particulier cette année, compte tenu de la crise sanitaire, c'était l'estimation de la dépréciation pour créances douteuses, compte tenu des retards des paiements, ce point a fait l'objet d'une attention toute particulière.

Sur les risques d'audit, ils restent exactement les mêmes que les années passées, c'est-à-dire la reconnaissance des revenus et le respect de la césure des exercices, le risque de fraude – nous ne sommes pas, le Commissaire aux comptes n'est pas là pour détecter la fraude, mais il est là pour s'assurer que l'environnement de contrôle, qui a été mis en place par l'université, limite le risque de fraude.

Point toujours de vigilance, c'est l'enregistrement des opérations immobilières et leur corollaire par le biais du financement externe de l'actif.

En termes d'évolution réglementaire, il faut dire que globalement et Dieu merci, l'année 2020 a été très sage. Il n'y a pas eu de changement dans les textes en tout cas, en termes de méthode comptable et donc les comptes qui vous ont été présentés sont tout à fait comparables, au sujet des méthodes, à ceux de l'année passée.

Voilà sur les points d'attention revus.

On va passer au calendrier, donc ce doit être la slide suivante.

Comme je le disais tout à l'heure, nous intervenons régulièrement. Alors effectivement on fait, chaque année, une réunion de lancement, qui a eu lieu mi-juillet cette année, et ensuite nous intervenons sur le contrôle interne normalement

toujours à la rentrée, mais là c'était plutôt première semaine de novembre. Donc la revue du contrôle interne, qui porte sur la revue du processus et le recensement des risques et en face quels sont les contrôles qui ont été mis en place par l'université.

La semaine du 23 novembre, nous avons fait ce qu'on appelle dans notre jargon un pré-final, c'est-à-dire que nous avons commencé à travailler sur les options de clôture, nous avons examiné s'il y avait des points de correction à apporter sur le bilan d'entrée et puis nous avons fait nos travaux spécifiques dans le cadre de la fraude et nous avons aussi mis en place un certain nombre de travaux intermédiaires afin d'anticiper les travaux que nous avons réalisés, donc la semaine du 8 février, avec une particularité cette année, c'est qu'on était en présentiel et beaucoup en distanciel sur cette période-là qui a consisté à valider les comptes de l'année ; sachant qu'une deuxième étape de validation a porté sur la semaine du 22 février pour vérifier les éléments qu'on appelle l'annexe aux comptes, des éléments juridiques, tous les documents qui sont présentés à la gouvernance dans le cadre du conseil d'administration. Et nous avons aussi eu une réunion de synthèse pour présenter nos conclusions sur l'audit des comptes annuels.

Et aujourd'hui, 9 mars 2021, je vous présente le rapport de certification sur les comptes annuels 2020.

Alors, quelle est cette opinion ?

Sans trop de surprise, les comptes font l'objet d'une certification sans réserve et sans observation. L'année dernière, il y avait eu une observation qui était liée à un changement de méthode lié à la comptabilisation des droits d'inscription qui avait été modifiée suite à une lettre de la DGFIP.

Cette année, il n'y a aucune observation donc je dirai que c'est la formule de certification la meilleure. Cette année, nous n'avons pas de commentaires.

Néanmoins, on a toujours des points à suivre pour l'exercice qui maintenant a débuté le 1^{er} janvier. On en a noté quatre d'importances inégales et avec aussi des actions qui ne sont pas toujours à la main de l'université, je pense notamment au point numéro 2 qui est la recapitalisation de la SATT. La recapitalisation de la SATT conduit à enregistrer dans les comptes de l'université une augmentation, pour un certain nombre de raisons, de la valeur des titres que vous détenez mais comme cette augmentation est financée par l'État via l'ANR, c'est une opération qui, sur le résultat, s'avère neutre in fine.

Point peut-être plus important, intéressant, c'est de continuer à améliorer la formalisation relative au financement externe de l'actif, qu'entend-on par cela ? C'est simplement ce qu'on appelle, là aussi dans notre jargon, le fléchage des financements externes de l'actif. Vous recevez les financements externes de l'actif, on appelle cela aussi des subventions d'investissement de tiers – je pense à l'État, la Région – et il est important de pouvoir bien flécher ces sommes d'argent reçues à des opérations immobilières. Donc cela, c'est un point de formalisation mais important.

Le troisième point, et je pense que tant Monsieur Hervé que Nicolas Cuenin en ont parlé, c'est l'analyse de l'apurement des créances qui sont importantes cette année du fait de ce retard de facturation et tout particulièrement des créances dépréciées puisque l'université applique une méthode basée sur une méthode statistique et il faut donc s'assurer *a posteriori* que les hypothèses retenues sont conformes et que la méthode est effectivement confirmée. Ce qui est fait régulièrement, mais là dans cette période de crise sanitaire c'est encore plus important.

Et puis un dernier point qui est aussi important, qui est un point sur la TVA. L'université, comme toutes les universités, a ce qu'on appelle un prorata de récupération, c'est-à-dire qu'elle ne récupère pas toute la TVA qui vient grever ses achats sur le secteur mixte et donc ce prorata peut varier d'une année sur l'autre, ce qui conduit à récupérer plus ou moins de TVA et donc on encourage l'université à mettre en place une méthode qui permette de bien estimer le montant de la TVA récupérable avant la clôture de l'exercice ou, à tout le moins, de pouvoir chiffrer si le montant de TVA récupérable en plus ou en moins est significatif, ce qui n'est en général pas le cas.

Donc je crois que j'en ai fini avec ma présentation que j'ai voulue rapide compte tenu de la qualité des interventions qui ont précédé.

Voilà Monsieur le Président. Je reste à la disposition des administrateurs s'il y avait des questions.

Le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le commissaire aux comptes.

Donc, je note qu'il n'y a pas de commentaires, pas de réserves, ce qui est une bonne chose et ce qui prouve que la qualité du travail réalisé par les services comptables de l'université est bien présente. Et on a bien entendu les quelques remarques que vous avez formulées.

Avant d'entrer dans le débat, j'aimerais, pour clôturer ces présentations, peut-être attirer l'attention des administrateurs sur trois points qui me semblent saillants sur cette présentation des comptes.

Le premier point saillant concerne le compte de résultat, le deuxième la capacité d'autofinancement et puis le troisième, le fonds de roulement.

Le compte de résultat, le bénéfice comptable autrement dit, en des termes que je ne revendique pas comptables du tout.

Il est d'un peu plus de 13 millions (13 136 000 euros environ). C'est 4 millions de plus que l'année dernière ; l'année dernière, on était à 9,09 millions. Ces 4 millions sont liés principalement à une situation conjoncturelle.

Alors, je ne sais pas si vous avez d'ailleurs remarqué d'une manière générale ce qui vous a été présenté mais par rapport à l'année dernière, on a parfois des plus, on a parfois des moins à divers postes comptables, budgétaires, etc. Et on voit bien que la conjoncture finalement a rendu l'établissement de ces comptes quelque peu inhabituel.

Situation conjoncturelle, peut-être trois éléments qui peuvent expliquer ce compte de résultat et ces 4 millions supplémentaires.

Le premier élément, c'est la baisse significative des charges de fonctionnement très probablement en raison de la Covid, enfin on a plusieurs éléments qui en attestent.

D'abord, c'est la même chose chez les autres universités, il se trouve que je suis – je vous l'ai dit – vice-président de la commission moyens et personnels de la CPU et en réunion préparatoire – la prochaine commission a lieu demain – on a constaté des remontées de la part d'universités qui se trouvent exactement dans la même situation.

Et pour l'uB, on le voit. Un ou deux exemples. Sur les missions, on a fait une économie de 2,1 millions d'euros. Les fluides, c'était 500 000 euros. Et puis on a vu que globalement on est quasiment à 3 millions d'économie juste sur des dépenses de fonctionnement ordinaire.

Deuxième élément de situation conjoncturelle, c'est le développement important de l'apprentissage. Il y a eu une réforme de l'apprentissage d'une manière

générale qui a induit une baisse de la taxe d'apprentissage pour nous : 2,2 millions – si j'ai bien noté les présentations qui nous ont été faites – 2,2 millions, c'est important.

Mais en fait les mesures prises par le gouvernement en période Covid plus l'effet de la réforme réglementaire de l'apprentissage aboutissent néanmoins à une augmentation importante des recettes liées à l'apprentissage.

De ce point de vue, je voudrais tout de même souligner l'implication des collègues – responsables pédagogiques – qui se sont lancés dans l'apprentissage, soit cette année, soit auparavant. Et je tiens aussi également à les remercier pour avoir tenu bon pendant cette période perturbée. Ils ont montré – mais c'est une illustration supplémentaire – que notre établissement est animé d'une réelle dynamique. Et donc merci à eux d'avoir vraiment tenu bon dans ce domaine et aux autres dans les autres domaines évidemment.

Troisième élément de conjoncture – élément conjoncturel – fin 2020, nous avons reçu une notification assez importante de la part du ministère, c'était une notification de 780 000 euros.

Et cette notification, elle nous a été adressée au mois de décembre et donc on avait jusqu'au 31 décembre pour la dépenser.

Évidemment on n'a pas pu la dépenser. On n'a pas pu l'imputer notamment sur des dépenses de masse salariale, si bien que cela a augmenté de 780 000 euros, de manière artificielle, notre compte de résultat.

Tout à l'heure, je vous ai dit que toutes les universités étaient dans la même situation, là encore, sur cette notification tardive, toutes les universités ont subi le même sort et je dois quand même dire qu'on peut regretter que l'État procède de la même manière depuis plusieurs années. L'équipe de gouvernance actuelle n'était pas aux commandes mais on a une mémoire heureusement au service comptable et financier et ce n'est pas la première fois que l'État procède de cette façon.

Alors cela augmente de manière artificielle notre résultat et puis en même temps on ne peut pas le dépenser, et notamment on ne peut pas le dépenser pour la masse salariale. Et cela, c'est un élément important qui nous pose problème. Cela nous pose problème parce que nous avons des besoins en masse salariale et notamment pour 2020 le glissement vieillesse technicité (GVT) s'élève à 2,2 millions d'euros qui n'ont pas été compensés par l'État.

Et c'est toujours la même chose, nous n'avons pas, nous ne disposons pas de subvention pour charges de service public suffisante pour pouvoir mener la politique d'emploi que nous souhaiterions.

Pour 2021, cette situation où on a pratiqué une politique d'emploi – on va dire – plus normale pour les recrutements en 2020 que les années précédentes qui étaient affectées par le plan de retour à l'équilibre financier, et un peu plus ambitieuse que précédemment, cette politique d'emploi va impacter le budget 2021 pour les quatre derniers mois de l'année 2021 – septembre, octobre, novembre, décembre. Pourquoi ? Parce que nous sommes en train de faire les recrutements qui ont été décidés au cours des DOM 2020. D'accord.

Et nous aurons un impact en année pleine sur l'exercice 2022, c'est d'ailleurs pour cela que tout à l'heure Fabrice Hervé nous avait dit que l'impact RH sur l'exercice 2020 est le fruit de la politique de DOM déterminée en 2018 pendant le plan de retour à l'équilibre financier, donc il y a un décalage. Il y a un décalage d'année pleine.

Et cette campagne va encore impacter évidemment notre masse salariale en année pleine et – je le répète – la subvention pour charges de service public, une fois de plus, ne couvrira pas nos dépenses en masse salariale.

Et je vous rappelle également encore une chose, c'est qu'au titre du budget initial 2021, nous avons demandé l'autorisation de prélever 4,5 millions sur le fonds de roulement pour pouvoir équilibrer la masse salariale. C'est une situation qui ne nous place pas vraiment dans un confort budgétaire parce que si on prélève sur le fonds de roulement, cela signifie que nous finançons de l'emploi pérenne avec des fonds qui, par hypothèse, ne sont pas pérennes.

Donc, on prend un risque ; un risque certain.

Voilà pour le compte de résultat, premier point saillant sur lequel je voulais attirer votre attention.

Le deuxième point saillant, c'est plus court, c'est la capacité d'autofinancement.

Cette capacité d'autofinancement, elle représente l'ensemble des ressources financières dégagées par l'uB et dont l'uB peut disposer pour couvrir ses besoins. C'est un peu l'instrument de notre indépendance finalement, de notre autonomie.

Et comme cela vous a été montré, en 2019, elle était stabilisée à hauteur de 13,1 millions d'euros et en 2020, elle s'élève à 17,5 millions d'euros, on a plus 4,4 millions d'euros qui s'expliquent essentiellement par les éléments conjoncturels dont je viens de vous parler précédemment et ce qui vous a été rappelé tout à l'heure – si j'ai bonne mémoire – par Fabrice Hervé.

Le troisième point saillant concerne le fonds de roulement. Là aussi, cela a été abordé par mes prédécesseurs.

Au 31 décembre 2020, il est de 66,5 millions d'euros. Si on retranche un mois de dépenses de l'établissement (masse salariale, fonctionnement, etc.) en fait il est de presque 45,2 millions d'euros. Et sur ces 45 millions d'euros environ, on doit soustraire un certain nombre de projets qui sont déjà engagés et dont certains s'inscrivent d'ailleurs dans le cadre du plan de relance. Et cela aboutit à un fonds de roulement mobilisable, c'est-à-dire qu'on peut utiliser, à peu près de 13,9 millions d'euros.

Alors 13,9 millions d'euros – presque 14 millions d'euros, je vais arrondir – c'est une somme évidemment importante, considérable. À l'échelle du budget de l'université, c'est un peu moins de 6 % du budget. Donc cela permet aussi de relativiser, cela laisse une marge mais 6 %, si on rapporte cela, je ne sais pas, à un salaire, c'est finalement une marge assez réduite.

Néanmoins, c'est de l'argent au service de la communauté, cela laisse un peu de marge de manœuvre mais – je vais me répéter, je suis désolé – on souffre toujours du même problème, cela ne règle pas le problème structurel dont souffre notre budget.

La subvention pour charges de service public est insuffisante pour financer la partie masse salariale du budget qui, de ce point de vue-là, est déséquilibré, c'est comme cela que je le présente.

En effet, cet excédent, les 14 millions d'euros, cet excédent ne peut être utilisé que pour des investissements et non pour financer la masse salariale. Et c'est une interdiction qui nous est faite par la loi, c'est ce qu'on appelle la fongibilité asymétrique, c'est-à-dire que quand on réalise, par exemple, une économie de masse salariale de 780 000 euros parce qu'on n'a pas pu la dépenser en fin d'année, parce qu'elle nous a été notifiée trop tard, cette somme passe dans le fonds de roulement et elle devient fongible, c'est-à-dire utilisable pour autre chose que de la

masse salariale et donc pour de l'investissement, mais inversement ce qui est tombé dans le fonds de roulement ne peut pas – parce que la fongibilité est asymétrique – être réutilisé, sauf exception et demande... Soit ce qu'on a fait cette année pour établir le budget initial, sauf exception, mais on ne peut pas de nous-mêmes la reprendre pour financer de la masse salariale.

Donc, on se retrouve dans une situation qui confirme le diagnostic que nous avons fait depuis plusieurs mois, voire depuis plusieurs années, et ce dernier point confirme, comme je l'ai demandé à l'État, comme nous l'avons demandé à l'État à plusieurs reprises, que l'État doit intervenir pour rectifier les injustices budgétaires que l'uB a subies historiquement du point de vue budgétaire, que d'autres universités n'ont pas subi – loin s'en faut.

Donc, nous sommes en attente, bien sûr, du retour déjà du DSG 1 parce que nous n'avons pas, à ce jour, eu notification de notre subvention pour charges de service public de la part de l'État au titre du dialogue stratégique de gestion qui a eu lieu au mois de novembre – si ma mémoire est bonne. Donc, on ne sait toujours pas ce qu'on aura comme subvention pour charges de service public *grosso modo* et on est quand même au 9 mars, on entame le troisième mois de l'année, il est même bien entamé. On n'a pas d'élément.

Et nous allons entamer bientôt le deuxième DSG et nous devons rendre nos demandes, nos sollicitations pour le 19 avril sur une plateforme qui va permettre ensuite au rectorat bien entendu de traiter, d'instruire nos demandes.

Évidemment pas de nouvelle, bonne nouvelle. On est toujours en attente de cette dotation. Nous sommes toujours dans l'espoir d'avoir un rééquilibrage – peut-être pas total – mais au moins partiel de notre budget en faveur de la masse salariale.

Je l'espère toujours. Je demande toujours. Et on continue à travailler dans ce sens-là à la fois bien sûr avec le rectorat mais aussi la DGSIP qui – enfin je le sais – a été très attentive à notre demande mais qui, je l'espère, saura comprendre que ce n'est pas parce qu'on a un excédent de 13 millions que cela signifie qu'on a de quoi accompagner, en termes de ressources humaines, notre université dans son dynamisme et – vous le savez, nous le constatons, cette université est particulièrement dynamique – que son budget soit structuré pour permettre à cette dynamique de s'épanouir. C'est ce que je demande instamment.

Voilà. J'en ai terminé avec ce propos. Je vous propose, si vous avez des questions, des éléments, des observations, des remarques, d'entamer l'échange, la discussion, le débat autour des présentations qui viennent de vous être faites.

N'hésitez pas à intervenir.

Est-ce qu'il y a... Non. Je ne vois pas de main levée. Il n'y a pas d'interventions ?

Mme Pucéat.- Et nous ne voyons rien non plus sur le fil de discussion.

Le Président.- Est-ce que j'en déduis que votre information a été suffisante, complète. Enfin, il y a eu des interventions pendant la présentation, ce qui était d'ailleurs tout à fait opportun pour préciser un certain nombre de choses.

Très bien.

Mme Pucéat.- Nous allons passer au vote.

Alors, je vais juste afficher la délibération parce qu'elle est longue.

Que tout le monde puisse l'avoir aussi sous les yeux.

Donc s'il n'y a pas de questions, je vous propose d'approuver au titre de l'article 1, donc les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 2 355 ETPT au titre du plafond 1 et 277 ETPT au titre du plafond 2 ;
- 234 983 741,07 euros d'autorisation d'engagement dont :
 - 189 158 161,17 € en personnel
 - 29 220 130,62 euros en fonctionnement
 - 16 605 449,28 euros en investissement

De valider également

- 231 178 117,43 € de crédits de paiement dont :
 - 189 158 161,17 € en personnel
 - 28 305 354,44 euros en fonctionnement
 - 13 714 601,82 € en investissement
- 236 527 589,26 € de recettes,
- 5 349 471,83 € de solde budgétaire excédentaire.

Au titre de l'article 2, d'arrêter les éléments d'exécution comptable suivants :

- 6 928 400,19 euros de variation positive de trésorerie
- 13 135 725,53 euros de résultat patrimonial (résultat excédentaire)
- 17 546 649,97 euros de capacité d'autofinancement
- 10 876 371,83 euros de variation positive de fonds de roulement (augmentation sur le fonds de roulement).

Au titre de l'article 3, je vous propose de décider d'affecter le résultat à hauteur de 13 135 725,53 euros en report à nouveau et de ne rien affecter en réserve.

Je précise que les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de situation patrimoniale (compte de résultat et tableau de financement), des opérations pluriannuelles, le bilan et l'annexe vous ont été communiqués.

Voilà. Le vote est lancé. Donc je vous propose d'exprimer votre vote dans le fil de discussion : « refus », « abstention », « pour » ou « contre ».

N'oubliez pas, pour ceux qui ont des procurations, de les exprimer également.

Alors, normalement nous avons vérifié en amont que tout le monde avait bien accès au fil de discussion pour réaliser les votes, avec une incertitude peut-être sur Denis Hameau. Avez-vous accès ? Oui. Je crois que vous avez accès.

Le Président.- Ah ! On me dit que Monsieur Rollin demande la parole. Oui. Effectivement. Cela apparaît seulement sur mon écran.

Monsieur Rollin, allez-y.

M. Rollin.- Oui. C'est normal parce que je viens de la lever, la main. C'est simplement pour une explication de vote.

Le Président.- Oui.

M. Rollin.- Je m'abstiendrai sur ce compte de résultat, simplement étant donné que nous n'avons pas voté le budget initial en 2019. Le compte de résultat est simplement le résultat de l'exercice, des décisions prises lors du budget, donc pour être en conformité avec nos décisions initiales, je m'abstiendrai.

Le Président.- Bien. Merci pour...

M. Rollin.- Ce n'était pas une remise en cause du travail fait, sur le doute des résultats, c'est sur les... Les résultats en fait sont conformes aux décisions qui ont été prises.

Le Président.- D'accord. Merci pour cette précision.
Très bien.

Mme Pucéat.- Alors, je vérifie si tout le monde a exprimé son vote.
Alors, nous n'avons qu'une seule abstention et tout le reste des votes sont des votes pour.
Donc cette délibération est approuvée avec une abstention.

24 voix pour, 1 abstention

Mme Pucéat.- C'est bon ?
Oui. Donc, on peut passer maintenant au point B qui sont les points adoptés sans débat, sauf sur demande bien sûr.

Point B : Points adoptés sans débat (sur demande, les points peuvent faire l'objet d'un débat)

III) Tarifs, subventions et dons – Bourses de mobilité du projet FORTHEM – Sorties d'inventaire – Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

Mme Pucéat.- Vous avez reçu les tableaux de tarifs, subventions et dons.
Alors est-ce qu'il y a des questions malgré tout ? On n'en a pas reçu en amont sur ces tableaux de tarifs, subventions, dons, bourses de mobilité FORTHEM.

Donc, s'il n'y a pas de questions, je vous propose d'approuver les tarifs, subventions et dons, les bourses de mobilité du projet FORTHEM, les sorties d'inventaire et les conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.

Nous allons lancer le vote dans le fil de discussion.

Voilà, vous pouvez maintenant exprimer votre vote dans le fil de discussion, donc « refus », « abstention », « pour » ou « contre ».

Alors, est-ce que tout le monde a exprimé son vote dans le fil de discussion ?

Donc, j'ai une abstention et tout le reste des votes pour.

Merci pour cette approbation.

23 voix pour, 2 abstentions

Mme Pucéat.- Et nous pouvons ensuite passer au compte-rendu des conventions hors subvention.

IV) Compte-rendu de conventions hors subventions et contrats

1. Compte-rendu des conventions hors subventions et contrats

Mme Pucéat.- Donc, là, ici, cela n'appelle pas à un vote, il s'agit uniquement de prendre acte du compte-rendu des contrats et conventions hors subventions, sauf si bien sûr il y a des remarques ou des questions particulières sur ces contrats et conventions hors subventions.

Le conseil d'administration prend acte

Donc, s'il n'y en a pas, nous avons aussi à prendre acte du compte-rendu des marchés qui ont été passés en 2020.

2. Compte-rendu des marchés passés en 2020

Mme Pucéat.- Donc, là non plus, cela n'appelle pas à un vote, uniquement de prendre acte, sauf s'il y a des questions sur ce point-là : compte-rendu des marchés passés en 2020.

Le conseil d'administration prend acte

Mme Pucéat.- Et donc nous avons terminé sur le point B et il ne reste que les questions diverses.

Point C : Questions diverses

Le Président.- Bien. Est-ce qu'il y a des questions diverses que vous souhaitiez aborder ?

Je ne vois pas de main se lever.

Mme Pucéat.- Non. Il n'y a rien de particulier dans la discussion non plus.

Le Président.- Bien. Alors s'il n'y a pas de questions diverses, je voudrais... Le point important bien sûr de cet ordre du jour, c'était la présentation du compte financier, le rapport des commissaires aux comptes.

Le travail qui vous a été présenté, évidemment je m'exclus de tous propos, comme cela il n'y a aucun doute sur ce que je dis, m'a paru tout à fait remarquable, les explications sont solides, concrètes.

Je crois que nous avons vraiment une très bonne équipe financière et comptable à l'université de Bourgogne qui fait un travail maintenant qui est, je crois, bien rôdé et la qualité de l'appréciation du commissaire aux comptes en atteste

assurément, mais pas seulement parce qu'on peut avoir un langage comptable et financier un peu abscons qui ne permet pas d'apprécier la situation.

Or, là, on a le sentiment de tout comprendre, je ne sais pas si c'est réel, mais en tout cas je crois qu'on voit l'essentiel et on peut apprécier la situation paradoxale dans laquelle est l'université de Bourgogne. Elle dégage de l'excédent mais en même temps elle est très contrainte sur sa masse salariale.

En tout cas merci beaucoup à toutes les équipes qui ont travaillé, je pense aussi à Fabrice Hervé mais qui a travaillé étroitement avec Emmanuelle Pucéat et puis les autres vice-présidents qui donnent beaucoup aussi de leur temps et de leur énergie au profit de l'université.

Merci à tous les administrateurs pour le temps que vous passez aussi à participer aux débats et à la qualité des débats qui sont les nôtres.

On continue à travailler pour avoir un budget mieux structuré, mieux équilibré et qui nous permettra – je l'espère – de renouer avec une politique RH plus offensive.

On aura des résultats bientôt. Évidemment on communiquera dessus et on vous en tiendra informés le plus rapidement.

Merci beaucoup à toutes et à tous.

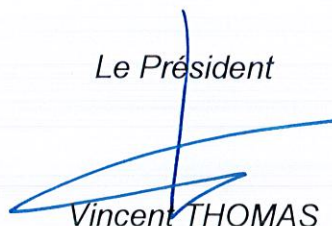
Je vous souhaite une bonne journée et à très bientôt.

Au revoir.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h15)

Le Président



Vincent THOMAS